Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

2024

Ville de Fontenay-sous-Bois

Hôtel de ville 4, esplanade Louis-Bayeurte - 94125 Fontenay-sous-Bois Cedex - Tel : 01 49 74 74 74 **www.fontenay-sous-bois.fr**

Conseil Municipal du 13 mars 2025

Sommaire

Introduction

I. Politiques Publiques municipales en matière d'égalité femmes-hommes

- Axe Promotion institutionnelle des droits des femmes et de l'égalité
- Axe Lutte contre les violences faites aux femmes
- Axe Egalité professionnelle, inclusion et insertion des femmes
- Axe Education et lutte contre les stéréotypes
- Axe Solidarité internationale
- Axe Promotion du Matrimoine et de la place des femmes dans la cité
- Axe Santé des femmes et droit à disposer de son corps

II. Egalité Professionnelle dans la collectivité

- Bilan d'Egalité Professionnelle 2024

III. Données démographiques territoriales sexuées

Introduction

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose aux collectivités de plus de 20 000 habitant.e.s de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un **rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** intéressant le fonctionnement de l'administration, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation**.**

La ville de Fontenay-sous-Bois, engagée de longue date pour l'égalité entre les femmes et les hommes produit chaque année un rapport de situation qui cherche à rendre compte des actions menées sur le territoire en conjuguant deux approches :

- L'approche spécifique qui consiste à développer des politiques publiques ciblées pour s'attaquer aux inégalités déjà existantes.
- L'approche intégrée qui vise à intégrer les enjeux d'égalité et de genre dès la conception des politiques publiques.

Pour sa 10ème édition, le présent rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes fait part, dans sa première partie, des **politiques publiques menées pour l'année 2024** par la collectivité y sont présentées par thématique, en suivant les axes thématiques du Plan d'Actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La deuxième partie du rapport se focalise quant à elle sur la collectivité en tant qu'employeur et les enjeux d'égalité professionnelle, en présentant le **bilan égalité professionnelle** de la collectivité. Enfin, il comporte en troisième partie une **synthèse des indicateurs démographiques sexuées** concernant la population fontenaysienne, élaborée à partir de données INSEE.

Partie I : Les politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes

Cette première partie rend compte des politiques publiques engagées par la ville de Fontenay-sous-Bois en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, autour de sept axes d'actions :

- Axe Promotion institutionnelle des droits des femmes et de l'égalité
- Axe Lutte contre les violences faites aux femmes
- Axe Egalité professionnelle et insertion des femmes
- Axe Education et lutte contre les stéréotypes
- Axe Solidarité internationale
- Axe Promotion du Matrimoine et de la place des femmes dans la cité
- Axe Santé des femmes et droit à disposer de son corps

Promotion institutionnelle des droits des femmes et de l'égalité

La ville de Fontenay-sous-Bois a engagé de longue date une réflexion autour des droits des femmes et de l'égalité et a pris des engagements structurants, qui forment le socle des politiques publiques développées autour de ces enjeux. Cet axe en rend compte et est ainsi constitué de cinq de ces actions :

- ✓ Etre signataire de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Vie Locale
- ✓ Adopter une communication publique sans stéréotype de sexe
- ✓ Soutenir les associations locales de défense des droits des femmes par le biais de conventions
- ✓ Célébrer la Journée Internationale des Droits des femmes
- ✓ Adhérer au Centre Hubertine Auclert

Etre signataire de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Vie Locale

La ville de Fontenay-sous-Bois est signataire depuis 2010 de la Charte Européenne pour l'Egalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale. Cette Charte invite les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité femmes/hommes sur leur territoire. Conformément à l'engagement pris en signant la Charte, la Ville de Fontenay-sous-Bois a élaboré des Plan locaux d'actions pour l'Egalité des femmes et des hommes pour fixer les priorités, les actions et les ressources nécessaires à leur réalisation. Articulé autour de sept axes thématiques, les avancées et réalisations sont annuellement présentées dans le présent rapport.

Synthèse 2024

- En 2024, la mise en oeuvre des actions selon les sept axes prévus par le Plan Local d'actions s'est poursuivie.
- 43 fiches-actions ont été mises en oeuvre.
- L'ensemble des fiches-actions sont présentées dans le présent rapport.

Adopter une communication publique sans stéréotype de sexe

Depuis 2017, Fontenay est signataire de la « Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe » proposée par le Haut Conseil à l'Egalité. La ville veille à appliquer les recommandations prévues par cette charte pour faire reculer les stéréotypes de sexe dans la communication publique, en interne comme en externe, parmi lesquelles :

- ✓ user du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes ;
- ✓ éliminer toutes expressions sexistes ;
- ✓ accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent ;
- ✓ diversifier les représentations des femmes et des hommes afin de ne pas les enfermer dans des rôles de sexe stéréotypés
- ✓ veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes.

Depuis la mise en place des journées d'accueil pour les nouveaux.elles arrivant.e.s en 2023, cet engagement est présenté à l'ensemble des nouveaux et nouvelles agent.es intégrant la collectivité. Une sensibilisation des agent.es avec un entraînement aux modalités de rédaction inclusive est proposé au sein de l'Espace Egalité lors de cette journée.

Synthèse 2024

- Le principe de l'usage d'une communication sans stéréotype est inscrit dans la charte graphique de la ville depuis 2017.
- L'application de la charte d'engagement pour une communication sans stéréotype de sexe dans les communications externes ou internes de la collectivité s'est poursuivie en 2024.
- 3 sessions d'intégration des nouvelles et nouveaux agent.e.s ont été organisées en 2024, les 7 mars, 6 juin et 14 novembre. Lors de ces sessions, les agent.es ont été sensibilisé.es à la communication sans stéréotype de sexe

➲ Soutenir les associations locales de défense des droits des femmes par le biais de conventions

Pour formaliser et développer le partenariat avec deux associations locales de défense des droits des femmes, l'association HOME d'une part, et l'association Femmes Solidaires d'autre part, la ville a conclu avec chacune une convention d'objectifs et de moyens.

✓ **l'association HOME**

Depuis 2006, l'association HOME mène des actions en faveur des droits des femmes sur notre territoire, dont la gestion d'appartements pour un hébergement temporaire des femmes victimes de violences et de leurs enfants, mais également un programme d'écoute, d'insertion et mène un travail de sensibilisation et de promotion de la mixité.

Une convention de partenariat lie la ville et l'association depuis 2013. Elle s'articule autour de trois axes principaux : l'information et l'accompagnement individuel des femmes victimes de violences ; la gestion de logements-relais et la sensibilisation sur le thème des droits des femmes, de l'égalité et des violences faites aux femmes.

✓ **l'association Femmes Solidaires**

Depuis 1946, l'Association Femmes Solidaires de Fontenay-sous-Bois, qui fait partie d'un réseau national de 190 associations locales, mène des actions en faveur des droits des femmes.

Une convention de partenariat lie la ville et l'association depuis 2014. Elle s'articule autour de trois axes principaux : la lutte contre les violences faites aux femmes, la sensibilisation des publics locaux aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, la promotion institutionnelle des droits des femmes sur le plan national et international.

Synthèse 2024

- Le partenariat étroit entre la ville et les deux associations conventionnées s'est poursuivi en 2024, comme prévu dans les conventions pluri-annuelles signées avec chacune des deux associations.
- En 2024, HOME a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € ainsi que d'aides en nature (mise à disposition de locaux).
- En 2024, l'association Femmes Solidaires a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 € ainsi que d'aides en nature (mise à disposition de locaux).

➲ Célébrer la Journée Internationale des Droits des femmes

Chaque année, le 8 mars, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, des manifestations sont organisées sur le territoire communal, par les services municipaux et des associations fontenaysiennes. Cette mobilisation marque l'engagement de la ville sur les valeurs du 8 mars, journée historique de lutte des femmes et est un moment partagé de réflexion et prise de conscience sur les droits des femmes.

En 2024, 23 initiatives ont été organisées tout au long du mois de mars, dans 12 lieux de la ville, grâce à l'implication de 11 associations et 10 services municipaux.

- ✓ Cette année, une passerelle a été faite avec l'année du Chili et différentes actions ont permis de valoriser le matrimoine chilien et les luttes individuelles et collectives des femmes chiliennes. Une fresque de street-art représentant Luisa Toledo, militante contre la dictature décédée en 2021 et surnommée « La mère de la révolte » a été inaugurée à la Maison du citoyen, le samedi 9 mars à 11h. A cette occasion ont également été inaugurées deux expositions artistiques et de valorisation du matrimoine chilien.

- ✓ Un documentaire sur Luisa Toledo réalisé par le collectif Voix Machine a été projeté au cinéma Le Kosmos le vendredi 29 mars à 20h30. D'autres actions à caractère culturel ont également été organisées : une jam session féministe, et à la Médiathèque, une exposition et des ateliers autour des arpilleras chiliennes, mode d'expression et de résistance pour les femmes victimes de la répression pendant la dictature.
- ✓ La réception en direction des agent.e.s a eu lieu le vendredi 8 mars à l'Hôtel de ville, et a permis le dévoilement de la nouvelle campagne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.
- ✓ L'Espace Gérard-Philipe a accueilli, le vendredi 8 mars à partir de 19h, une soirée consacrée à Anne Sylvestre, qui a remporté la consultation pour nommer la salle de spectacle organisée en 2023 au sein de l'équipement. Elèves et professeur.e.s du Conservatoire et de l'Espace Gérard-Philipe ont préparé une soirée hommage de reprise de son répertoire.
- ✓ Enfin, plusieurs actions de prévention des violences sexistes et sexuelles chez les jeunes ont été organisées, parmi lesquelles une formation sur la prise en charge des mineur.e.s et jeunes majeur.e.s face au risque prostitutionnel, à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, évènement sportif d'ampleur et identifié comme à fort risque d'augmentation de la prostitution chez les jeunes. Le service Jeunesse a engagé quant à lui un travail de sensibilisation autour du cybersexisme dans les antennes jeunesses.
- ✓ D'autres initiatives ont été organisée tout au long du mois de mars dans les différents quartiers de la ville et dans les établissements scolaires.

Synthèse 2024

- 23 initiatives prévues au mois de mars dans 12 lieux de la ville.
- 11 associations locales et 10 services municipaux se sont mobilisés.

➲ Adhérer au Centre Hubertine Auclert

Organisme associé de la région Ile-de-France, le Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, a pour objectifs la sensibilisation de différents publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la production d'expertise dans ce domaine. La ville est adhérente au Centre Hubertine Auclert depuis 2016 et fait partie à ce titre du réseau des « Territoires franciliens pour l'égalité ». Cette adhésion permet également de bénéficier de l'expertise de l'Observatoire Régional des Violences faites aux femmes, rattaché au Centre Hubertine Auclert.

Synthèse 2024

- Le travail partenarial s'est poursuivi en 2024 avec le Centre Hubertine Auclert, tant en matière d'échanges de pratiques qu'en terme d'appui au montage de projets.

Lutte contre les violences faites aux femmes

La lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes est une des thématiques prioritaires de la ville de Fontenay-sous-Bois, qui s'est dotée en 2020 d'un Observatoire Municipal des Violences faites aux Femmes, qui suit et structure les politiques publiques menées dans ce domaine.
Cet axe rend compte des différentes actions menées dans ce domaine, tant en matière de prévention, sensibilisation, mise en réseau ou formation, qu'en matière de prise en charge des victimes dans les différentes problématiques qu'elles rencontrent (accompagnement social, hébergement, parcours résidentiel, parentalité). Les actions menées sur des types de violences spécifiques (prostitution, inceste, violences en milieu festif ou au travail) y sont également rapportées. Il est composé de 20 fiches-actions :

- ✓ Faire vivre l'Observatoire Municipal des Violences faites aux femmes
- ✓ Accompagner les victimes tout au long de leur parcours : le poste d'intervenant.e social.e spécialisé.e
- ✓ Déployer un kit d'aide au départ en urgence pour les victimes de violences
- ✓ Organiser des manifestations à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
- ✓ Assurer un accueil et une orientation de qualité des victimes au sein des services municipaux
- ✓ Soutenir les victimes de violences au sein du couple dans leur parentalité
- ✓ Animer le réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.
- ✓ Soutenir la gestion d'appartements-relais pour les jeunes femmes victimes et leurs enfants par l'association HOME
- ✓ Intégrer le dispositif départemental de logements-relais pour les femmes victimes de violences
- ✓ Participer au relogement des femmes victimes de violences dans le parc locatif social
- ✓ Soutenir la tenue de permanences de soutien aux femmes victimes de violences par l'association Femmes Solidaires
- ✓ Soutenir l'accompagnement psychologique en faveur des victimes
- ✓ Développer des ateliers de sport-santé en direction des victimes
- ✓ Soutenir la mise en place d'ateliers de self-défense
- ✓ Rendre hommage aux femmes victimes de violences et de féminicides, via l'installation d'un " banc rouge "
- ✓ Sensibiliser au cybersexisme
- ✓ Prévenir les violences sexistes et sexuelles en milieu festif
- ✓ Mener une campagne spécifique pour sensibiliser le grand public
- ✓ Diffuser le violentomètre dans les pharmacies
- ✓ Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en tant qu'employeur

➲ Faire vivre l'Observatoire Municipal des Violences faites aux femmes

La ville de Fontenay est mobilisée de longue date dans la lutte contre les violences conjugales. Afin de **structurer et renforcer sa politique de lutte contre les violences faites aux femmes**, la Ville s'est dotée d'un Observatoire municipal des violences faites aux femmes (OMVF), inauguré en novembre 2020. A cette occasion, un diagnostic territorial partagé a permis de faire émerger six pistes d'actions prioritaires, exposées ci-dessous.

Pistes de travail de l'OMVF

- Faciliter les démarches pour les femmes victimes de violences
- Améliorer l'offre en suivi psycho-trauma et travailler sur la reconstruction après les violences
- Développer les outils et la formation en direction des professionnel.le.s
- Augmenter les solutions d'hébergement (notamment d'hébergement d'urgence)
- Soutenir les femmes victimes de violences dans leur parentalité
- Augmenter les actions de prévention auprès des plus jeunes

Chaque année un recueil de données est effectué auprès des partenaires territoriaux, afin d'alimenter le tableau de bord annuel de l'Observatoire Municipal des Violences faites aux Femmes.
En 2024, le tableau de bord n°4 a été présenté lors du comité de pilotage de l'Observatoire Municipal des Violences faites aux Femmes, réuni le 22 novembre. Instance de concertation et de dialogue avec les partenaires, le Comité de pilotage est composé d'élu.e.s, de responsables de services municipaux, de représentant.e.s du milieu associatif et d'autres organismes institutionnels. Il se réunit une fois par an, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, et veille au suivi de la mise en œuvre des mesures prioritaires identifiées.

Synthèse 2024

- Une journée de l'Observatoire Municipal des Violences faites aux femmes a été organisée le vendredi 22 novembre 2024 autour d'un comité de pilotage suivi d'une projection-rencontre du film "L'amour et les forêts" au cinéma Le Kosmos.
- Le comité de pilotage a permis de présenter le tableau de bord annuel et a rassemblé 31 participant.es
- Le comité technique de l'OMVF (composé de la direction Etudes, méthodes et évaluation des politiques publiques et de la Mission Droits des femmes-Egalité) s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année.
- Conformément aux préconisations réalisées dans le cadre du diagnostic territorial, des avancées ont été réalisées dans chacun.e des axes prioritaires identifiés.

➲ Accompagner les victimes tout au long de leur parcours : le poste d'intervenant.e social.e spécialisé.e

Depuis 2021, un poste d'Intervenant.e Social.e Spécialisé.e (ISS) auprès des femmes victimes de violences est déployé suite à la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la Préfecture du Val-de-Marne. Il est divisé en deux parties (50% en Commissariat et 50% en Mairie).
Le poste a pour fonctions de :

- ✓ assurer un rôle d'accueil des victimes de violences, d'orientation et de relais vers les partenaires (accès au droit, police, justice, services sociaux, associations spécialisées, etc.) ;
- ✓ co-construire les itinéraires de prise en charge, en articulation avec les partenaires institutionnels, notamment les services sociaux départementaux ;
- ✓ permettre d'assurer un accompagnement individuel et global des victimes, en évitant les ruptures de parcours.

L'articulation entre les deux lieux d'accueil permet de répondre au mieux aux besoins des victimes qui peuvent différer selon la temporalité du parcours de sortie des violences (par exemple, une situation aigue/de danger lors de la séparation et du dépôt de plainte ; ou bien prise en charge post-séparation pour soutenir la reconstruction, etc.) Parmi les situations rencontrées par l'intervenante, tout le spectre des violences de genre (au sein du couple, au travail, dans la famille, dans l'espace public…) est représenté, bien que les violences au sein du couple en constituent une part très majoritaire.
Outre les accompagnements individuels et collectifs des victimes, le déploiement de ce poste a permis de développer des actions partenariales et de prévention autour des violences sexistes et sexuelles.

Synthèse 2024

- La ville de Fontenay a été la première ville du Val-de-Marne à disposer d'un poste d'intervenant.e social.en comissariat.
- En 2024, 85 personnes ont été reçues par l'intervenante sociale spécialisée, pour un total de 256 entretiens. 100% des personnes suivies sont des femmes.
- La durée moyenne des suivis est de 8 mois. Cependant, les suivis peuvent avoir des durées très différentes et être plus ou moins renforcés selon les besoins des victimes.

➲ Déployer un kit d'aide au départ en urgence pour les victimes de violences

En 2023, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a mis en place des dispositifs d'aide facultative spécifiques en direction des femmes victimes de violences, pour faciliter les départs en urgence du domicile.
Deux nouveaux dispositifs ont été déployés :

- ✓ Une **aide spécifique d'urgence** pour sécuriser le départ du domicile a été créée. D'un montant de 150 €, elle vise à permettre à la victime de subvenir à ses besoins essentiels (se déplacer, se nourrir, ou encore s'équiper d'un téléphone portable prépayé pour éviter la géolocalisation sur le

lieu de mise à l'abri), le temps que sa situation se stabilise. Cette aide peut être versée sans délai, après évaluation d'un.e travailleur.euse social.e à toute victime de violences avec ou sans enfants, justifiant d'un lien avec la commune, engagée dans un parcours de départ du domicile et nécessitant un secours financier pour y parvenir.
→ Depuis sa mise place en avril 2023, l'aide financière d'urgence a été attribuée à 3 fontenaysiennes en 2023 (450 € mobilisés) et à 4 fontenaysiennes en 2024 (600 € mobilisés).

- ✓ Un dispositif de **bons taxis** dédiés à l'accompagnement des femmes vers les structures hébergement a été mis en place, afin de permettre aux victimes de violences conjugales qui ne disposent pas d'une alternative de rejoindre gratuitement, facilement et de manière sécurisée un hébergement d'urgence (mise en place d'un partenariat avec une compagnie de taxis et dispositif mobilisable par des professionnel.le.s de différents secteurs). Les bons de taxis sont également mobilisables pour permettre aux victimes le déplacement vers les Unités Médico-Judiciaires.
→ En 2024, le déploiement du dispositif a été finalisé avec la création d'une fiche de liaison et une diffusion aux partenaires susceptibles de solliciter le dispositif (EDS, Commissariat). Le CCAS a attribué à trois reprises des bons de taxis pour la mise à l'abri en centre d'hébergement.

Ces deux dispositifs s'accompagnent d'un accroissement des possibilités de mise à l'abri en urgence des victimes en structures spécialisées (cf. fiche « Intégrer le dispositif départemental de logements-relais pour les femmes victimes de violences »)

Synthèse 2024

- Le CCAS a déployé deux nouveaux dispositifs pour faciliter le départ en urgence du domicile des victimes devant être mises à l'abri : des bons de taxis et une aide financière d'urgence.
- Ces deux dispositifs peuvent être mobilisés sans délai par les professionnel.les en faisant la demande au CCAS, afin de garantir la réactivité du dispositif.

➲ Organiser des manifestations à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

La Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, fixée au 25 novembre, est chaque année l'occasion de sensibiliser le grand public à la problématique des violences faites aux femmes pour mieux les prévenir et les combattre.
En 2024, une journée de l'Observatoire Municipal des Violences faites aux femmes s'est tenue à cette occasion et une dizaine d'initiatives a été organisée sur le territoire.
Plusieurs initiatives sont par ailleurs organisées en direction du grand public et des professionnel.les :

- ✓ un atelier théâtre « Des mots, des corps autour des violences » à la salle Rosa-Parks
- ✓ un atelier de Yoga Santé à la Maison du Citoyen
- ✓ un atelier d'initiation au self-défense pour femmes au centre social InterG
- ✓ une projection-rencontre au cinéma le Kosmos autour du film « L'amour et les forêts »
- ✓ l'inauguration du « banc rouge » sur le parvis des établissements scolaires Michelet en mémoire aux victimes de féminicides
- ✓ une campagne de prévention et de sensibilisation a été déployée avec la mobilisation des pharmacies : distribution de sacs en papier avec le « Violentomètre » fournis par la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Autour du bois.

Synthèse 2024

- 6 initiatives organisées à l'occasion du 25 novembre.
- Plusieurs rencontres organisées en direction du grand public, à la Maison du Citoyen, à la salle Rosa-Parks et à l'Espace Intergénérationnel des Larris.
- La quatrième Journée de l'Observatoire Municipal des Violences faites aux femmes a été organisée.

➲ Assurer un accueil et une orientation de qualité des victimes au sein des services municipaux

Une fiche de liaison permet aux services municipaux d'orienter les victimes de violences vers l'intervenante sociale spécialisée. Ainsi, tout.e agent.e municipal.e ayant été en contact avec une personne lui indiquant

avoir subi des violences conjugales ou intrafamiliales, peut ainsi proposer à la personne reçue d'être recontactée par l'intervenante sociale référente sur les violences faites aux femmes de la ville pour un accompagnement dans ses démarches et un appui dans son parcours de sortie des violences. La révélation des violences est souvent difficile : la fiche de liaison permet de s'assurer du bon démarrage du parcours de la personne, tout en lui évitant de répéter de nombreuses fois son vécu.
Ce dispositif est présenté notamment lors des informations collectives évoquées plus haut.

Synthèse 2024

- D'avril à décembre 2024, 6 fiches de liaison ont été adressées par les services municipaux pour une prise en charge d'une situation de violences.
- Parmi celles-ci, 2 concernent des situations orientées par des Elu.e.s, 1 par le service Logement, 2 par la Mission Accompagnement des étranger.ère.s, et 1 par l'accueil du CCAS.
- La fiche de liaison est à disposition des agent.es via Intranet.

Soutenir les victimes de violences dans leur parentalité

Les violences au sein du couple impactent fortement les enfants co-victimes. D'autre part, la parentalité est bien souvent fragilisée pour les femmes victimes de violences : disqualifiées dans leur rôle de mère par leur conjoint violent, diminuées dans leur estime d'elle-même et isolées, on constate que les violences présentes dans la sphère conjugale contaminent aussi la sphère parentale, et se poursuivent souvent même après la séparation. Ainsi, femmes ont ainsi particulièrement besoin d'être soutenues dans leur parentalité au sortir des violences, pour le bénéfice de chacun.e et en premier lieu des enfants.

Pour y contribuer, et mieux prendre en compte les besoins des enfants co-victimes de violences, une attention particulière est apportée à ces questions et plusieurs projets y concourent :

- Proposer un mode d'Accueil Ephémère municipal. Le dispositif est ouvert aux familles fontenaysiennes ayant un jeune enfant entre 3 et 36 mois et des démarches spécifiques à effectuer autour des violences, sur orientation d'un.e professionnel.le habilité.e. L'accueil s'effectue sur une courte période, sur deux demies-journées dédiées à ce dispositif. Les enfants sont accueillis par une Educatrice de Jeunes Enfants au Point d'Accueil Petite Enfance.
- Faciliter le départ en séjour vacances des enfants co-victimes de violences via des orientations spécifiques vers les séjours municipaux et un partenariat avec le service Vacances.
- Informer sur les Mesures d'Accompagnement Protégé, dispositif déployé dans le Val-de-Marne qui prévoit un accompagnement physique par des professionnel.les du domicile de la mère (résidence) jusqu'au domicile du père pour son droit de visite, afin d'éviter un contact entre les deux parties quand ce contact a été l'occasion de nouvelles violences commises, et dans un cadre sécurisé pour l'enfant.
- Communiquer sur la généralisation de l'intermédiation financière pour le versement des pensions alimentaires (depuis janvier 2023), la CAF peut verser directement les pensions, afin de lutter contre les impayés et d'éviter le contact entre la victime et l'auteur des violences.

Synthèse 2024

- En septembre 2022, ouverture du dispositif d'Accueil Ephémère, accessible aux femmes victimes de violences fontenaysiennes pour l'accueil de leur enfant de moins de trois durant leurs démarches. 3 enfants de 2 familles ont été accueillis en 2023 et 2024 après une période de familiarisation préalable à l'accueil.
- Le réseau local violences conjugales et intrafamiliales ainsi que le comité de pilotage de l'Observatoire municipal des violences faites aux femmes ont été informés sur les dispositifs afin d'améliorer le recours à ces droits.

Animer le réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Le réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales de Fontenay-sous-Bois est un réseau professionnel constitué depuis 2008, co-piloté par la Ville et l'Espace Départemental des Solidarités (EDS), qui rassemble de nombreuses institutions et associations travaillant en coordination pour accompagner au mieux les victimes et approfondir la connaissance autour des violences intrafamiliales. Le réseau est un lieu d'échanges de pratiques, de coordination, de construction d'actions communes, et d'approfondissement des connaissances autour des enjeux de violences conjugales. Y participent des professionnel.les de différents champs confrontés aux violences (secteur social, juridique, santé, police, protection de l'enfance…)

En 2024, le réseau s'est réuni à 3 reprises. La nouvelle aide financière de la CAF à destination des femmes victimes de violences a été présentée, un retour sur la rencontre du 19 mars sur la prostitution des mineur.e.s a eu lieu, ainsi qu'un échange sur une proposition d'un projet de réseau autour des enjeux des

violences au sein du couple pour les femmes en situation de handicap et une présentation de l'organisation actuelle de l'association Tremplin 94 et de ses nouveaux locaux a été réalisée. Lors de la dernière réunion, la permanence psychologique du CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales), l'atelier Cœur à corps et l'atelier Vittoz animé à la Maison du citoyen ont été présentés. Les réunions ont également permis d'aborder des situations individuelles complexes anonymisées.

Synthèse 2024

- Trois réunions du réseau local ont été organisées en 2024.
- Elles ont permis aux membres d'échanger sur des présentations de structures, des nouveaux dispositifs et des situations complexes anonymisées.

➲ Soutenir la gestion d'appartements-relais pour les jeunes femmes victimes et leurs enfants par l'association HOME

L'association HOME assure la gestion de plusieurs appartements-relais pour l'hébergement temporaire de femmes en danger, victimes de violence ou en situation de rupture familiale, en plus d'un programme d'accompagnement global. Les appartements-relais sont de grands logements où plusieurs femmes de 18 à 35 ans et leurs enfants de moins de six ans peuvent être hébergé.e.s simultanément.

Ce dispositif offre à ses résidentes un cadre de vie semi-collectif et un accompagnement personnalisé adapté, propice à un équilibre personnel et social favorisant un processus d'insertion sociale durable. L'association assure l'accompagnement des femmes qui y sont hébergées, avec l'agrément de l'Etat nécessaire pour percevoir l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

Synthèse 2024

- L'association HOME et la ville sont liées par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui prévoit le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 11 000 € et d'aides en nature.
- Des réunions de suivi des situations des femmes hébergées dans le logement ont été organisées entre l'association HOME et les services municipaux..

➲ Intégrer le dispositif départemental de logements-relais pour les femmes victimes de violences

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne déploie un dispositif de logements-relais sur l'ensemble du département, qui s'appuie sur la mise à disposition de logements par les communes. Ces logements sont destinés à héberger des femmes ayant été préalablement hébergées dans les deux structures d'urgence spécialisées du département (CHU Olympe de Gouges et CHRS Marielle-Franco), permettant ainsi de fluidifier les sorties des structures d'urgence et de garantir un hébergement adapté et de qualité. L'intérêt de la dimension départementale du dispositif est de permettre un éloignement des victimes de violences et de leurs enfants, qui sont hébergées en dehors de leur commune d'origine.

Le Conseil municipal du 22 juin 2023 a approuvé le protocole relatif à la mise à disposition de logements-relais pour les femmes victimes de violences, et l'association AUVM a été désignée comme porteur du dispositif pour le territoire. Dans l'attente d'une évolution prochaine du dispositif au niveau départemental, la mise en œuvre effective du projet au niveau local a dû être différée.

Synthèse 2024

- Ce dispositif s'inscrit dans une réflexion plus large pour repenser et améliorer les dispositifs d'hébergement pour les femmes victimes de violences.
- En contrepartie de sa participation à ce dispositif, la ville obtient la possibilité de formuler une demande de mise en sécurité immédiate dans une structure départementale sécurisée : ce levier est très efficace et permet d'éviter l'engorgement et l'inadéquation des dispositifs proposés par le 115.

➲ Participer au relogement des femmes victimes de violences dans le parc locatif social

Bien que les problématiques auxquelles sont confrontées les femmes victimes de violences soient multiples, la question du logement est centrale. Si l'éviction du conjoint violent du logement est la règle de principe, les victimes n'ont pas toujours recours à cette solution, pour des raisons de sécurité, et elles peuvent nécessiter un relogement dans le parc social.

Le service Logement de la Ville est attentif aux situations de violences conjugales et aux besoins spécifiques que ces situations complexes entraînent, et oriente les victimes en demande de logement vers des prises en charge spécialisées, et encourage la labellisation prioritaire des dossiers.
En 2024, on note 6 attributions de logement pour un motif de violences ou de mariage forcé, soit 1,8% des attributions totales de logements, dans un contexte de forte tension.
Au 31 décembre 2024, le service compte 4 313 demandes de logement actives dont 81 pour un motif de violences au sein du couple. (1,87% des demandes)

Synthèse 2024

- En 2024, 6 relogements ont été traités en urgence pour répondre à des situations de violences conjugales ou de mariage forcé, dans un contexte de forte tension.
- Les réunions entre le service Logement, la Mission Droits des femmes et l'association HOME se sont poursuivies en 2024 afin d'assurer le suivi des situations de violences nécessitant un relogement.

➲ Soutenir la tenue de permanences de soutien aux femmes victimes de violences par l'association Femmes Solidaires

L'association Femmes Solidaires organise des permanences afin d'accueillir les femmes en difficulté et/ou victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ou de discriminations, de les informer de leurs droits et de les orienter vers des structures appropriées. Les permanences sont tenues par une dizaine de bénévoles militantes formées, seules ou en binôme. Elles accueillent les femmes victimes de violences, les informent de leurs droits, les accompagnent et les orientent. Les militantes assurent un accompagnement dit "solidaire" : elles préparent les victimes à leurs rendez-vous avec les travailleur.euse.s sociaux.ales, les conseillent, les accompagnent parfois au commissariat, etc. L'accompagnement peut se poursuivre tout au long des démarches entreprises par les femmes afin de leur apporter un soutien sur le long terme.

Synthèse 2024

- La ville et l'association sont liées par une convention d'objectifs et de moyens qui prévoit le versement d'une subvention annuelle de 2 500 € et des aides en nature.
- La permanences de l'association se sont poursuivies en 2024, au sein du local J'en Zay en Vie.

➲ Soutenir l'accompagnement psychologique en faveur des victimes

Les violences au sein du couple entraînent des répercussions psychologiques importantes : même après la séparation, les victimes sont deux à trois fois plus susceptibles de souffrir de dépression, de troubles anxieux et de maladies mentales graves. On considère ainsi que 50% des femmes exposées aux violences développent des troubles de santé mentale durable.
Consolider l'offre de soins en direction des victimes semble ainsi primordiale. A Fontenay, au-delà des dispositifs habituels de soins en santé mentale, deux dispositifs sont mobilisables pour le soin aux victimes :

- ✓ Les consultations assurées par un.e psychologue dans les Centres Municipaux de Santé, sur orientation d'un.e médecin du CMS.
- ✓ Les consultations assurées par les psychologues de la Maison de la Prévention Point-Ecoute Jeunes.

Le partenariat mis en place permet une prise en charge rapide et de qualité des victimes.

Synthèse 2024

- En 2023, les Psychologues des CMS ont rencontré 56 femmes qui ont évoqué des violences lors des consultations, soit 15% de la patientèle globale.
- En 2023, 18 femmes ont bénéficié de la prise en charge psychologique individualisée proposée par la Maison de la prévention.
- En outre, un projet sport-santé "Coeur à corps" à destination des femmes victimes de violences a été déployé pour favoriser le rétablissement psychologique des victimes (cf. fiche suivante)

➲ Développer des ateliers de sport-santé en direction des victimes

En 2024, des réflexions ont été engagées avec les directions des Sports et de la Santé et la mission Droits des femmes - Egalité pour la mise en place du projet « Cœur à corps » à destination des femmes ayant subi des violences et/ou en grande difficulté psychologique, par groupe de 10 à 12 personnes par cycle. Les femmes bénéficiaires de ce dispositif sont orientées par un médecin des CMS, en lien avec l'intervenante sociale spécialisée. Trois cycles sur l'année, permettant d'accueillir entre 30 à 36 femmes au total sur l'année, seront organisés entre septembre 2024 et juin 2025. Les séances ont lieu une fois par semaine, à la salle de boxe du complexe sportif Salvador-Allende.

Le projet vise à accompagner les victimes pour être « mieux dans son corps et dans sa tête », à permettre la reprise d'un lien social pour certaines victimes isolées, à favoriser la confiance en soi et en ses capacités, et à permettre d'aller vers la reprise d'une activité sportive. L'intervenante sociale spécialisée est présente lors de certaines séances pour refaire le lien avec les autres types d'accompagnement proposés.

Synthèse 2024

- Mise en place du projet "Coeur à corps", des ateliers de sport-santé, pour permettre aux femmes de reprendre confiance en elles suite aux violences.
- Ces séances, gratuites, sont assurées par un éducateur sportif de la Direction des Sports. Les bénéficiaires sont orientées par des médecins des CMS, et soutenues par l'intervenante sociale spécialisée.

➲ Rendre hommage aux femmes victimes de violences et de féminicides, via l'installation d'un « banc rouge »

L'association Femmes Solidaires est à l'initiative de l'implantation de « bancs rouges », dans différentes villes de France, qui marquent l'espace public pour rendre hommage aux victimes de féminicides et interpeller le grand public.

Le comité local Femmes Solidaires a impulsé l'implantation d'un banc rouge à Fontenay-sous-Bois, et a mené des temps de rencontre et de sensibilisation au sein du lycée Michelet autour de ce projet. Ainsi, le 23 novembre 2024, le 1er banc rouge de la Ville, en mémoire des femmes victimes de violences et de féminicides, a été inauguré devant l'école et le lycée Michelet. A cette occasion, des élèves ont récité des textes pour sensibiliser à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Synthèse 2024

- Le 1er banc rouge de la Ville, en mémoire des femmes victimes de violences et de féminicides a été inauguré le 23 novembre 2024.

➲ Soutenir la mise en place d'ateliers de self-défense

Dans la continuité des ateliers de self-défense proposés par l'association Trama en 2023, une initiation au self-défense a été proposée au centre social InterG à l'occasion de la Journée internationale des Droits des femmes, le 8 mars 2024. Il s'agit d'une initiation animée par un enseignant spécialisé en art martial et self-défense et par ailleurs psychologue, qui anime des ateliers réservés aux femmes en prenant en compte les difficultés particulières que peuvent rencontrer des femmes ayant été victimes de violences.

Synthèse 2024

- Une initiation au self-défense proposée au centre social InterG à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

➲ Sensibiliser autour de la prostitution des mineur.e.s et des jeunes majeur.e.s

Le 19 mars 2024, le Mouvement du Nid, à l'invitation du réseau local violences conjugales et intrafamiliales, et de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS), a animé une information collective à destination des professionnel.le.s à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative (MDCVA) : « Comment mieux prévenir

et accompagner les mineur.e.s et jeunes majeur.e.s face à la prostitution. ». Cette matinée d'information et de sensibilisation avait pour objectif d'aider les professionnel.le.s en contact avec ce public à mieux dépister et mieux accompagner les victimes.

Synthèse 2024

- Une information collective à destination des professionnel.le.s a été organisée le 19 mars à la Maison du citoyen. Les services de l'Espace Départemental des Solidarités (Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile, Accompagnement social polyvalent de secteur) ainsi que les membres du réseau local y ont participé.

Sensibiliser au cyber-sexisme

Au mois de janvier 2024, une demi-journée a été consacrée à une formation sur le cyber-sexisme par la mission Droits des femmes - Egalité auprès des agent.e.s du service Jeunesse : 16 animateur.rice.s des espaces jeunesse étaient présent.e.s. Cette formation avait pour objectif d'outiller les professionnel.le.s qui peuvent eux-mêmes être confrontés à cette situation.

Suite à cette sensibilisation, une exposition, conçue par le Centre Hubertine Auclert, permettant de comprendre ce qu'est le cyber-sexisme, savoir comment réagir et où trouver de l'aide en cas de besoin (à travers 12 panneaux illustrés) et assorties d'échanges, a été présentée dans les différentes structures jeunesse de la Ville du 19 février au 14 mars 2024 à l'occasion de la Journée internationale des Droits des femmes.

Synthèse 2024

- Une formation au cyber-sexisme a été organisée au mois de janvier auprès des agent.e.s du service Jeunesse.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en tant qu'employeur

En tant qu'employeur, la ville de Fontenay a mis en place un plan d'actions pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail en trois volets :

- Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail
- Faciliter le signalement des situations de violences via un dispositif dédié
- Mettre un terme aux violences sexistes et sexuelles au travail

Ainsi, une cellule de signalement a été déployée en 2021 et une campagne de communication « Brisons le silence contre les violences sexistes et sexuelles au travail » a été déployée au long de l'année 2022 pour la faire connaître. En 2023, un important travail de refonte de la cellule a été engagé et la cellule d'écoute se compose de représentant.es de plusieurs services et directions : Ressources Humaines, Santé et Droits des femmes.

Quatre sessions de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles ont été organisées auprès de cinq directions/services en 2024 et ont rassemblé 112 participant.es.

En 2024, une formation, nommée "Intégrer les enjeux d'égalité, mixité, et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles" a été organisée en mai auprès de 45 animateur.rice.s du service Centres de vacances, avant leur départ pour les vacances d'été.

En 2024, une campagne d'information et de sensibilisation a été déployée dans l'ensemble des services.

Synthèse 2024

- 112 agent.e.s ont suivi une session de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles au cours de quatre sessions organisées en 2024.
- une formation a été organisée en mai auprès de 45 animateur.rice.s du service Centres de vacances, avant leur départ pour les vacances d'été
- Une campagne d'information et de sensibilisation a été déployée dans l'ensemble des services.

➲ Mener une campagne spécifique pour sensibiliser le grand public

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une nouvelle campagne municipale de communication et de sensibilisation a été lancée au mois de novembre 2024. Installée sur les panneaux municipaux et diffusée par voie numérique, elle avait pour but d'interpeller sur des types de violences parfois mal identifiées en tant que telles par les victimes ou leur entourage : les violences sexuelles au sein du couple, les violences psychologiques et les cyberviolences. Elle visait également à interpeller les auteurs de violences en rappelant la loi et les peines encourues.
Enfin, elle rappelait les coordonnées utiles pour venir en aide aux victimes : intervenante sociale spécialisée, réseau local violences conjugales, ou encore 3919.

Synthèse 2024

- Une nouvelle campagne municipale de communication et de sensibilisation a été lancée au mois de novembre 2024.

➲ Diffuser le violentomètre dans les pharmacies

Le « Violentomètre », outil permettant une auto-évaluation de sa relation, et de dépistage des violences, a été imprimé sur des sacs en papier distribués dans les pharmacies, dans le cadre d'un partenariat avec la CPTS Autour du Bois (communauté professionnelle territoriale de santé), à l'occasion de la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les pharmacien.nes participant à l'opération, ainsi que les professionnel.les de santé libérales.aux membres de la CPTS qui le souhaitaient, ont été sensibilisés au dépistage des violences et à l'orientation des victimes lors d'un webinaire dédié.

Synthèse 2024

- Le violentomètre a été diffusé dans les pharmacies à l'occasion du 25 novembre.
- Un webinaire de sensibilisation a été organisé en amont pour outiller les pharmacien.nes et leur permettre de mieux dépister et orienter les victimes.

➲ Prévenir les violences sexistes et sexuelles en milieu festif

En 2024, le festival « Les Aventurièr.e.s », a renouvelé la mise en place des actions de prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu festif et un dispositif de prise en charge des victimes. Une « safe zone » a ainsi été mise en place pendant toute la durée du festival. Il s'agit d'un espace d'accueil, au calme, où une potentielle victime d'agression sexiste ou sexuelle peut se rendre pour être prise en charge, sécurisée et orientée pour un accompagnement. La personne référente de la soirée assure le bon fonctionnement de la Safe Zone et son identification auprès des équipes d'accueil et de sécurité, ainsi que du public.

SAFE ZONE

Au sein de la Safe Zone, le protocole d’accueil d’une personne victime ou témoin d’agressions sexistes et/ou sexuelles est visible et accessible.

Enfin, dans une démarche de prévention, des affichages ont été réalisés par le service Création Diffusion *(visuel ci-contre)*, accompagnés de la campagne de prévention de l'association Consentis.

Synthèse 2024

- Le festival "Les Aventurier.e.s" a renouvelé de prévention et prise en charge des violences sexistes et sexuelles en milieu festif.
- Une safe zone a été déployée ainsi qu'une campagne de prévention.

Egalité professionnelle, insertion et inclusion des femmes

Cette rubrique rend compte des actions mises en place par la collectivité en matière d'égalité professionnelle, de promotion de la mixité des métiers, d'insertion des femmes mais également d'inclusion sociale. Elle est composée de 3 actions :

- ✓ Adopter un Plan d'actions interne pour l'égalité professionnelle : le rôle de la collectivité employeuse.
- ✓ Mettre en œuvre la clause d'égalité dans les marchés publics
- ✓ Favoriser l'insertion des femmes victimes de violences

➲ Adopter un Plan d'actions interne pour l'égalité professionnelle : le rôle de la collectivité employeuse

Le Plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle de la collectivité s'articule autour de 5 axes principaux :

- ✓ Déployer une campagne de communication et de sensibilisation auprès des agent.e.s de la collectivité.
- ✓ Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- ✓ Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- ✓ Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
- ✓ Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Synthèse 2024

- La deuxième partie du présent document présente le bilan d'égalité professionnelle de la collectivité.
- Depuis 2023, les enjeux d'égalité sont intégrés dans la journée d'accueil des nouveaux agent.es: chaque nouvel.le agent.e de la collectivité bénéicie ainsi d'une information sur l'égalité professionnelle et sur les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

➲ Mettre en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics

Conformément à l'article 16 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui prévoit que les entreprises ne respectant pas les dispositions obligatoires en matière d'égalité professionnelle ou ayant été sanctionnées pour discriminations ne peuvent plus accéder aux contrats publics depuis le 1er décembre 2014, la Ville de Fontenay-sous-Bois exige des entreprises qui candidatent à un marché public qu'elles s'engagent en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (selon le formulaire DC1) :

- A ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- A avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

➲ Favoriser l'insertion des femmes victimes de violence

Pour les femmes victimes de violences conjugales qui ont été écartées de l'emploi, un retour à la vie active est une étape nécessaire pour reconquérir une certaine autonomie et estime de soi. Il convient ainsi de développer des projets spécifiques d'insertion pour les victimes, ainsi que de dépistage des violences auprès des publics en insertion.

✓ Actions de l'associations Home

L'association Home, qui anime notamment un dispositif d'hébergement pour les femmes victimes de violences, travaille également autour de l'insertion socio-économique des femmes, en lien avec les partenaires locaux comme la Mission locale. Un accompagnement personnalisé pour le retour à l'emploi est proposé aux femmes bénéficiaires des minimas sociaux et aux jeunes femmes en rupture pour la construction d'un projet professionnel. L'accompagnement peut revêtir différentes formes : ateliers de coaching, cross-mentoring (mentoring croisé), ainsi que du sourcing pour des grands groupes. L'association permet aux jeunes de bénéficier de son réseau pour l'accès à un emploi ou à un stage.
L'association a mis en place en 2024 l'atelier « Booster ma recherche d'emploi ». Deux sessions ont eu lieu en juin et en octobre, en lien avec l'intervenante sociale spécialisée, dans les locaux du Service Municipal de la Jeunesse (SMJ).

✓ Projet d'un cycle « Violences-emploi » en direction des bénéficiaires du RSA

En 2023, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fontenay-sous-Bois a répondu à l'appel à projets émis par le Conseil Départemental autour de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).
Conscients que les violences conjugales sont un frein réel à l'emploi (86% des franciliennes qui sollicitent une mise en sécurité sont sans emploi, témoignant d'une forte corrélation entre ces deux problématiques), le CCAS a choisi d'inclure un cycle « Violences-emploi » dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Ce cycle collectif animé par un.e travailleur.euse social.e spécialisé.e aborderait la question de l'insertion à partir d'un diagnostic de violences : une mise en place du repérage systématique au premier entretien, un accompagnement individuel spécialisé, mais également des ateliers coaching et reprise de confiance en soi. Les ateliers collectifs devraient débuter au premier semestre 2025.

Synthèse 2024

- En 2024, l'association HOME a mis en place l'atelier "Booster ma recherche d'emploi" en lien avec l'ISS.
- Dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par le CCAS, le projet d'un cycle "violences-emploi" sera mis en place en 2025.

Education et lutte contre les stéréotypes

L'éducation à l'égalité est une des clés de voûte des politiques publiques en matière d'égalité puisqu'elle vise à sensibiliser sur les inégalités entre les sexes et les stéréotypes de genre pour instiller un changement durable. Afin de permettre de faire évoluer les mentalités, trois publics cibles sont au cœur des actions menées par la ville dans ce domaine : les publics scolaires, les professionnel.les de l'éducation, ainsi que les familles et le grand public. Cette rubrique rend compte des actions mises en place par la collectivité en matière d'éducation à l'égalité et de lutte contre les stéréotypes de genre. Elle est composée de 6 actions :

- ✓ Sensibiliser les familles à l'égalité lors des Rendez-vous de la Rentrée
- ✓ Sensibiliser à l'égalité en milieu scolaire
- ✓ Organiser des ateliers pour outiller les professionnel.les de l'enfance sur le repérage des stéréotypes de genre
- ✓ Valoriser la pratique sportive des filles et lutter contre les stéréotypes de genre
- ✓ Sensibiliser les adolescent.es à l'égalité pour prévenir les violences sexistes et sexuelles
- ✓ Intégrer les enjeux de mixité et d'égalité dans le Projet Educatif de Territoire

➲ Sensibiliser les familles à l'égalité lors des Rendez-vous de la rentrée

Les Rendez-vous de la rentrée est une initiative en direction des familles d'enfants d'âge scolaire (élémentaire et maternelle), durant laquelle une distribution de fournitures scolaires est organisée, ainsi que des animations et une présentation des services municipaux. En 2024, des animations autour des stéréotypes de genre, notamment dans le sport, ont été proposés. Plus de 300 personnes ont été rencontrées.

Synthèse 2024

- Les Rendez-vous de la Rentrée, le 31 août 2024, ont été l'occasion de sensibiliser enfants et parents sur les stéréotypes de genre et l'égalité entre les filles et les garçons.
- 348 personnes dont 200 enfants et 148 adultes ont été rencontrés.

➲ Sensibiliser à l'égalité en milieu scolaire

Des actions de sensibilisation à l'égalité filles-garçons sont ponctuellement organisées en milieu scolaire, à la demande d'enseignant.e.s, dans le cadre de projets spécifiques, comme le projet « Cinéma et Egalité ». Plusieurs groupes scolaires sont par ailleurs dans une démarche de labélisation « Egalité filles-garçons » auprès de l'Académie de Créteil et accompagnés par la Ville dans cette démarche.

Synthèse 2024

- Organisation ponctuelle d'actions de sensibilisation en milieu scolaire et outillage des professionnel.les
- Appui à la démarche de labélisation "Egalité filles-garçons" pour plusieurs groupes scolaires de la Ville.

➲ Organiser des ateliers pour outiller les professionnel.les de l'enfance sur le repérage des stéréotypes de genre

En 2024, le service Enfance a organisé des ateliers de partage de savoirs pour former et outiller les professionnel.les du service sur des enjeux spécifiques. Le service Droits des femmes-Egalité a renouvelé l'animation de trois ateliers sur le thème « Repérer et déjouer les stéréotypes de genre pour favoriser l'égalité filles-garçons ». A travers des apports théoriques, et des mises en situation, ils avaient pour objectif de :

- Aborder les enjeux de l'égalité femmes-hommes et des inégalités persistantes
- Permettre de repérer les stéréotypes de genre dans la société et au quotidien dans nos pratiques
- Convaincre du bien-fondé d'intégrer les enjeux d'égalité dans les pratiques éducatives et réfléchir collectivement aux moyens à mobiliser pour y parvenir

Ils se concluaient par un partage d'outils enfin de permettre aux animateurs.trices de mieux intégrer ces questions dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

Une formation, nommée « Intégrer les enjeux d'égalité, mixité, et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles » a été organisée en mai 2024 auprès de 45 animateur.rice.s du service Centres de vacances, avant leur départ pour les vacances d'été.

Synthèse 2024

- Trois ateliers "Repérer et déjouer les stéréotypes de genre pour favoriser l'égalité filles-garçons" ont été organisés en 2024.
- 32 animateurs.trices y ont participé.
- Une formation "intégrer les enjeux d'égalité, mixité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles" organisée auprès de 45 animateurs du service Centres de vacances.

➲ Valoriser la pratique sportive des filles et lutter contre les stéréotypes de genre

Si la pratique sportive est habituellement très segmentée en fonction du sexe, et que les filles et les femmes y sont parfois sous-représentées, le sport peut être un vecteur de déconstruction des stéréotypes. Le journal municipal A Fontenay met fréquemment à l'honneur des parcours de sportives fontenaysiennes excellant dans leur discipline. Elles peuvent ainsi faire office de « rôles modèles » et inciter de plus jeunes à suivre leurs traces.
Ainsi en 2024, A Fontenay a notamment mis en exergue la victoire des filles de l'USF pétanque, le parcours de la multiple championne de France de Jujitsu brésilien, Chayma Safi, championne du monde cadette puis junior de l'Union World Wrestling, de la patineuse Amy Thomas, championne de France de Danse-sur-glace en solo et de Cécilia Berder quintuple championne de France d'escrime, parmi d'autres.

Les parcours des sportives Cécilia Berder (n°16), Amy Thomas (n°14), et l'équipe féminine USF pétanque (n°12) mis à l'honneur dans A Fontenay.

Synthèse 2024

- La mise en valeur de rôles modèles féminins dans le sport est un enjeu important pour lutter contre les stéréotypes et favoriser la pratique sportive féminine.
- Le journal municipal A Fontenay met fréquemment en avant des parcours de fontenaysiennes excellant dans leur discipline sportive.

➲ Sensibiliser les adolescent.es à l'égalité pour prévenir les violences sexistes et sexuelles

La sensibilisation des adolescent.e.s aux enjeux de l'égalité entre les filles et les garçons permet de remettre en question les stéréotypes de genre, à un moment charnière de leur vie où peuvent se jouer des questions d'orientation professionnelle, souvent peu mixtes, mais également dans la construction de leur

vie affective et sexuelle. Interroger les questions d'égalité avec les adolescent.es contribue ainsi à prévenir les violences sexistes et sexuelles.
Plusieurs projets sont menés localement sur ces enjeux, en lien avec les associations engagées sur le territoire fontenaysien et les établissements scolaires.
Ainsi, en 2024, la Maison de la prévention a mené diverses actions de prévention des violences sexistes et sexuelles en direction des jeunes et de promotion de l'égalité, notamment au sein du lycée professionnel Jules-Michelet.
L'association Femmes Solidaires de Fontenay est également intervenue au sein de cet établissement auprès de plusieurs classes. Cet établissement présente la spécificité d'une très faible mixité selon les filières, avec des classes quasi-exclusivement masculines et d'autres quasi-exclusivement féminines. Ainsi, les interventions ont permis d'ouvrir le dialogue sur les enjeux de mixité, d'égalité, et de prévention des violences sexistes et sexuelles. En 2024, le partenariat se poursuit avec cet établissement, et plusieurs formats de sensibilisation sont déployés : débats mouvants, atelier d'écriture, enregistrement d'un rap avec la chanteuse féministe Louisa Donna et la rédaction d'une lettre ouverte adressée au patriarcat, que les élèves ont lu le 23 novembre 2024, à l'occasion de l'inauguration d'un « banc rouge en mémoire des victimes de féminicides » inauguré devant l'établissement.

L'association Femmes solidaires en intervention auprès d'une classe de Première au Lycée Michelet.
Source : A Fontenay N°21 (novembre 2024)

Synthèse 2024

- Plusieurs programmes de sensibilisations à l'égalité et de prévention des violences sexistes et sexuelles ont été menés dans les lycées de Fontenay, notamment en lien avec les associations du territoire.
- Une attention particulière a été apportée au lycée Michelet, dont la faible mixité des filières peut être la source de difficultés spécifiques entre filles et garçons.

➲ Intégrer les enjeux de mixité et d'égalité dans le Projet Educatif de Territoire

La ville a adopté en 2023 son Projet Educatif de Territoire, qui sera appliqué jusqu'en 2025. Il s'agit d'un référentiel commun partagé par tous les acteurs.trices du champ éducatif, qui place les valeurs et les intentions éducatives au cœur des actions. Il se structure autour de 4 axes éducatifs transversaux : l'épanouissement des enfants et des jeunes et l'accompagnement à la réussite scolaire ; l'action contre les inégalités ; l'accompagnement à la parentalité et l'éducation à la citoyenneté

Le quatrième axe inclut une action spécifique pour favoriser la mixité et l'égalité filles-garçons avec les objectifs suivants de proposer des activités aux filles et aux garçons qui ne s'appuient pas sur des stéréotypes genrés, de favoriser le dialogue et l'écoute et de former les agent.es qui encadrent des enfants et des jeunes à l'égalité entre les filles et les garçons.
D'une manière générale, le PEDT réaffirme l'intégration des enjeux de mixité et d'égale accès des filles et des garçons aux dispositifs comme le CIS (Centre d'Initiation Sportive). Il se fixe comme objectif le renforcement d'action autour de la lutte pour l'égalité filles-garçons et contre toute forme de discriminations (développement de contenus et d'espaces non-genrés, et de projets de prévention au sein des accueils de loisirs.)

Synthèse 2024

- Le Projet Educatif de Territoire intègre les enjeux de mixité et d'égalité entre les filles et les garçons.
- Il prévoit la mise en place d'actions spécifiques, notamment de formation des agent.es pour favoriser une meilleure intégration de ces enjeux.

Solidarité internationale

L'intégration des enjeux d'égalité et de prise en compte du genre fait partie des axes du Plan d'actions égalité femmes-hommes. Les actions menées dans ce cadre consistent principalement en la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, en lien avec le tissu associatif local. Trois actions sont présentées dans cet axe :

- ✓ Promouvoir les droits des femmes dans le cadre de la Quinzaine de la Solidarité Internationale
- ✓ Aborder les enjeux des droits des femmes à travers la célébration de l' « Année du Chili »
- ✓ Aborder la place des femmes dans les conflits armés

➲ Promouvoir les droits des femmes dans le cadre de la Quinzaine de la Solidarité Internationale

La Quinzaine de la Solidarité Internationale est une initiative phare à Fontenay-sous-Bois, qui fédère et rassemble de nombreuses associations et services municipaux sur ces thématiques, chaque année pendant deux semaines, à la fin du mois de novembre. Les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes sont des thématiques qui sont régulièrement abordées durant la Quinzaine de la Solidarité Internationale, au fil des différentes initiatives organisées.

Synthèse 2024

- La 17ème édition de la Quinzaine de la Solidarité internationales a été organisée du 15 novembre au 1er décembre.

➲ Aborder les enjeux des droits des femmes à travers la célébration de l' " Année du Chili "

Entre septembre 2023 et juin 2024, Fontenay a commémoré l'assassinat du Président Allende et les liens qui unissent Fontenay et le Chili à travers l' « Année du Chili ». Des initiatives ont eu lieu tout au long de l'année, et nombre d'entre elles ont permis de valoriser le matrimoine chilien et de mettre en avant les luttes féministes collectives menées par les femmes chiliennes. Plusieurs expositions, ateliers et projections ont eu lieu, notamment à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des femmes.

Des figures de grandes femmes chiliennes ont été célébrées, à travers l'inauguration d'une place Violeta Parra, ou encore à travers la réalisation d'une fresque de street-art représentant Luisa Toledo.

Ces initiatives ont également été l'occasion de mettre en avant des mouvements de résistance collectifs, notamment à travers la découverte des « arpilleras », mode d'expression et de résistance pour les femmes chiliennes victimes de la répression pendant la dictature. *(cf. ci-contre)*

Synthèse 2024

- La célébration de l'"Année du Chili" a permis d'aborder les enjeux des droits des femmes à travers la valorisation de grandes femmes chiliennes, mais également des mouvements de résistance collectifs menés par des femmes.

➲ Aborder la place des femmes dans les conflits armés

A l'occasion de la Quinzaine de la Solidarité Internationale 2024, le Collectif pour la Paix, composé du Comité de Jumelage, des associations AFPS, ARAC, Les Amis de Brovary et des citoyen.es engagé.es pour la Paix a consacré un temps d'échange spécifique autour de la place des femmes dans les conflits armés. Alors que, selon les Nations Unies, les effets des guerres et des conflits sur les femmes et les filles s'aggravent (en 2023, la proportion de femmes tuées dans les conflits armés a doublé par rapport à 2022, et les cas de violences sexuelles liés aux conflits ont augmenté de 50%.), le financement consacré aux organisations et aux mouvements qui soutiennent les droits des femmes reste insuffisant, représentant seulement 0,3 % de l'aide totale annuelle, en particulier dans les zones touchées par les conflits. Elles sont encore fréquemment exclues des processus officiels de paix et de prise de décision, alors, que, toujours selon les Nations Unies, en tant qu'artisanes de la paix, décideuses, actrices du changement et militantes, des femmes ont partout joué un rôle de médiatrice auprès de groupes armés, négocié et aidé à mettre en œuvre des accords de paix, consolidé la cohésion sociale et œuvré pour une transition pacifique du conflit vers la paix.

Carine DELAHAIE, rédactrice en cheffe de Clara Magazine, et le mouvement « Les Guerrières pour la Paix » étaient présentes pour un échange sur le thème **« Les femmes dans les conflits armés : à la fois victimes et actrices de paix ! »** à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative le samedi 30 novembre, à l'initiative du Collectif Fontenaysien pour la Paix.

Synthèse 2024

- En 2024, le Collectif pour la Paix a organisé une rencontre autour du thème « Les femmes dans les conflits armés : à la fois victimes et actrices de paix ! », dans le cadre de la Quinzaine de la Solidarité Internationale.

Promotion du Matrimoine et de la place des femmes dans la cité

Le Matrimoine est l'héritage culturel légué par les générations de femmes précédentes. Souvent effacées et invisibilisées, les femmes artistes et plus largement, les femmes engagées, sportives, scientifiques, politiques… sont souvent les grandes oubliées de l'histoire. Dans cet axe, sont présentées les actions en lien avec la promotion du Matrimoine mais et plus largement, toutes celles concourant à réaffirmer la place des femmes dans l'espace public et dans la vie de la cité. Il est composé de 7 actions :

- ✓ Célébrer les Journées du Matrimoine
- ✓ Poursuivre la démarche de féminisation de l'espace public
- ✓ Organiser une consultation sur la dénomination du plateau multisports
- ✓ Organiser une consultation sur la dénomination du futur centre social
- ✓ Inaugurer des équipements publics
- ✓ Intégrer les enjeux d'égalité et de parité au cœur du festival Les Aventurièr.e.s
- ✓ Valoriser la transmission d'un Matrimoine intime : les ateliers " D'elle à moi "

➲ Célébrer les Journées du Matrimoine

Créées en 2015 à l'initiative de l'association HF Île-de-France, les Journées du Matrimoine font écho aux Journées du Patrimoine pour faire émerger « l'héritage des mères » et rendre visibles leurs œuvres. En 2023, plusieurs initiatives ont été organisées à Fontenay à cette occasion.

A la Médiathèque, un atelier de partage sur le matrimoine a été proposé « D'elle à moi », pour réfléchir au legs des femmes historiques, une consultation citoyenne a été lancé pour baptiser la future crèche du quartier Rabelais du nom d'une femme illustre et un atelier ludique et participatif de découverte du matrimoine a été organisé à l'Espace InterG centre social, afin de baptiser ses futurs locaux (ancienne crèche départementale).

Synthèse 2024	• Les Journées du Matrimoine ont été célébrées les 21 et 22 septembre 2024, pour valoriser l'héritage culturel des femmes. • Différentes initiatives ont été organisées en direction du grand public : lancement d'une consultation, atelier de partage; atelier ludique et participatif de découverte du matrimoine.

➲ Poursuivre la dénomination des voies et équipements pour féminiser l'espace public

En France, moins de 2% des rues portent un nom de femmes, et la ville de Fontenay ne fait pas exception à ce constat de faible représentation des femmes dans l'espace public. Pour y remédier, une commission de dénomination des voies a été constituée en octobre 2021. En prévision des projets urbains à venir, qui impliqueront la création de nouvelles voies ou de nouveaux équipements, une procédure a été établie pour les nominations à venir. Elle prévoit que tout nouvel équipement ou voie sera nommé d'après une femme, et qu'un processus de consultation publique pourra être associé aux dénominations d'équipements, en concertation avec les différentes instances (Bureau Municipal, Conseil Municipal).

En 2024, la commission Dénomination des voies pour féminiser l'espace public s'est réuni en février pour aborder les dénominations des équipements sur le point de voir le jour : plateau multisport, nouveau centre social ou encore nouvelle crèche dans le quartier Rabelais. Le travail engagé par la commission depuis 2021 a permis de multiplier par 4 le nombre de rues de la ville portant des noms de grandes femmes (En

2024, 19 rues portent le nom de femmes. 141 rues portent le nom d'un grand homme, sur les 316 rues que compte la Ville). Ont également été nommés d'après des grandes femmes l'école d'arts municipale, le futur centre de santé, une nouvelle crèche, un plateau multisports, deux parcs, un équipement polyvalent, une salle de spectacle ou encore des salles d'activités artistiques.

Dans le cadre de la dénomination du plateau multisports (projet financé par le budget participatif), une consultation citoyenne a été organisée du 25 mars au 12 avril 2024. Alice Milliat a remporté la consultation avec 36% des suffrages.

Synthèse 2024

- La commission Dénomation des voies pour féminiser l'espace public s'est réunie à deux reprises.
- Trois consultations ont été organisées en 2024 *(cf. fiches-action dédiées).*

➲ Organiser une consultation sur la dénomination du plateau multi-sports dans le quartier Pasteur

Une consultation a été organisée au printemps 2024 pour nommer le plateau multi-sports issu du premier budget participatif situé dans le quartier Pasteur.
580 personnes ont pris part au vote du 25 mars au 12 avril. Des projets pédagogiques ont été menés avec l'école Pasteur et l'antenne jeunesse, portant la part des enfants ou adolescent.es à 54%. Alice MILLIAT, sportive française à l'initiative des premiers JO féminins a remporté la consultation avec 36,4% des suffrages, suivie par Marie MARVINGT, sportive pluridisciplinaire et inventrice française (34,7%), Wilma RUDOLPH, athlète états-unienne (18,3%) puis Althea GIBSON, championne de tennis états-unienne (10,6%).
Le plateau multi-sports Alice Milliat a été inauguré le 29 juin. Une fresque de street-art intégrant un portrait d'Alice Milliat a été réalisée sur l'un des murs du plateau multi-sports.
Plusieurs interventions ont été organisées auprès des enfants du centre de loisirs Pasteur pour leur présenter Alice Milliat (42 enfant/adolescent.e.s et 15 adultes ont assisté à ces interventions).

Synthèse 2024

- Une consultation pour nommer le nouvel plateau multisports a été organisé en avril.
- Alice Millat a remporté la consultation avec 36% des suffrages.
- Des projets pédagogiques ont été organisés avec le centre de loisirs Pasteur.
- 42 enfants/adolescents et 15 adultes ont participé aux animations qui ont été organisées lors de l'inauguration.

➲ Organiser une consultation sur la dénomination de la future crèche dans le quartier La Redoute

Dans le cadre des travaux de la commission de dénomination, une consultation a été organisée en 2024, pour nommer la crèche qui sera installée dans le quartier Rabelais.
Quatre noms de grandes femmes ayant œuvré en faveur des droits de l'enfant, de l'éducation ou de la santé infantile sont soumis au vote des habitant.e.s :

- ✓ Olympe de Gouges (1748-1793), femme de lettres, pionnière du féminisme
- ✓ Myriam David (1917-2004) pédiatre, psychanalyste et psychiatre française
- ✓ Eglantyne Jebb (1878-1928) – Institutrice et militante des droits des enfants britanniques
- ✓ Pauline Kergomard (1838-1925) – Pédagogue française

Olympe de Gouges a remporté la consultation avec 41,4% des suffrages. Elle est suivie de Myriam David (30,8%), Pauline Kergomard (19,5%) et Eglantyne Jebb (8,3%).

266 personnes ont pris part au vote (à l'urne dans les crèches municipales, à la MDCVA ou à la Médiathèque, ou en ligne).

Synthèse 2024

- Une consultation pour nommer la future crèche dans le quartier Rabelais a été organisée à l'automne.
- Olympe de Gouges a remporté la consultation avec 41% des suffrages.

➲ Organiser une consultation sur la dénomination du nouveau centre social

Le Centre Social déménage dans de nouveaux locaux aux Larris en 2025. S'agissant d'un équipement déjà existant qui se réimplante, la procédure adoptée par la commission est la suivante (conformément aux schémas validés par le Bureau Municipal en novembre 2021) : en premier lieu un travail est effectué avec les usagers.ères pour faire émerger des propositions de noms, puis la commission examine les propositions et les fait valider par le Bureau Municipal avant l'organisation d'une consultation en direction des usagers.ères.
Ainsi, à l'occasion des 20 ans de l'InterG le samedi 21 septembre, un travail de recueil de propositions de noms de femmes a été lancé. Une urne est restée à disposition au sein du centre social au dernier trimestre 2024 pour recueillir toutes les propositions de noms. A l'issue de ce processus, la commission Dénomination sélectionnera plusieurs propositions, qui seront soumises au vote des habitant.e.s.

Synthèse 2024

- Un travail a été engagé avec les usagers.ères du Centre Social pour faire émerger des noms de grandes femmes d'après lesquelles pourrait être nommé le nouveau centre social.
- La consultation sera organisée en 2025.

➲ Inaugurer des équipements publics

La place Violeta-Parra a été inaugurée le 6 juillet dernier dans le quartier des Larris. Cet évènement a permis d'inaugurer également le panneau rendant hommage à Mélinée et Missak Manouchian sur la place des Larris.

Le parc Dulcie September et l'équipement polyvalent Rosa Parks ont été inaugurés le 6 septembre dernier dans le quartier des Alouettes.

Synthèse 2024

- La place Violeta-Parra a été iaugurée le 6 juillet.
- Le parc Dulcie-September et l'équipement polyvalent Rosa-Parks ont été inauguré le 6 septembre.
- Ces dénominations s'inscrivent dans la démarche de féminisation de l'espace public engagée par la Municipalité.

➲ Intégrer les enjeux d'égalité et de parité au cœur du festival Les Aventurier•e•s.

Depuis plusieurs années, le festival les Aventurier.e.s accorde une attention particulière à la représentation des artistes féminines. Rétablir l'égalité et la parité sur scène est un enjeu majeur, à l'heure où les femmes ne représentent que 14% des artistes programmées dans les festivals de musique actuelle.

Inscrit dans le mouvement « More Women on Stage » depuis 2022, une attention particulière a été portée afin qu'il y ait davantage de mixité sur les plateaux.

Des mesures de prévention des violences sexistes et sexuelles ont été déployées et une « safe zone » pour la prise en charge des éventuelles victimes a été mise en place. (cf. fiche dédiée).

Synthèse 2024

- En 2024, le festival a poursuivi son inscription dans la mouvance MoreWomenOnStage.

➲ Valoriser la transmission d'un Matrimoine intime : les ateliers « D'elle à moi »

Dans le cadre des Journées du Matrimoine, des ateliers ont été organisés à la Médiathèque, en direction du grand public, des centres de loisirs et des agent.e.s. Il s'agissait de célébrer le « matrimoine intime », en invitant les participant.e.s au projet à présenter un objet, une passion, un trait de caractère qui leur a été transmis par une femme qui les a marqué·e·s, pour célébrer les héritages que nous ont légués les femmes des générations précédentes.

Ces échanges donneront lieu à des portraits photo et à une collecte écrite et orale du récit de chacun·e, afin de présenter une exposition en janvier 2025.

Synthèse 2024

- En 2024, le projet d' "Elle à moi" a été mené à la Médiathèque : il consistait à inviter le public à mettre en récit un "héritage" immatériel ou matériel légué par une femme qui les a marqué.e.s.

Santé des femmes et droit à disposer de son corps

La ville de Fontenay porte des engagements autour de l'accès à la santé pour les femmes pour faire reculer les inégalités de santé entre les femmes et les hommes. Un axe d'intervention du Contrat Local de Santé est ainsi consacré à ces enjeux. 4 actions sur ces thématiques sont présentées dans cet axe :

- ✓ Agir contre la précarité menstruelle et lutter contre le tabou autour des règles
- ✓ Sensibiliser au dépistage du cancer du sein en participant à la campagne « Octobre Rose »
- ✓ Soutenir l'offre de soins en gynécologie et permettre l'accès à l'IVG dans les Centres Municipaux de Santé
- ✓ Poursuivre le projet « Mieux vivre ce corps qui change »

➲ Agir contre la précarité menstruelle et lutter contre le tabou autour des règles

La précarité menstruelle est la difficulté ou manque d'accès des personnes réglées aux protections hygiéniques par pauvreté. En France, on estime que près de 2 millions de femmes souffrent de la précarité menstruelle et manquent de produits d'hygiène intime tous les mois et que 31% des jeunes filles entre 10 et 14 ans ont déjà manqué des cours à cause de leurs règles (douleurs, manque d'hygiène des sanitaires, manque de protections adaptées, tabou…). Des collectes sont régulièrement organisées avec des redistributions de protection au niveau local.

Parallèlement, depuis plusieurs années, des actions plus larges de sensibilisation sont également menées pour briser le tabou autour des règles, mais également pour mieux faire connaître les protections menstruelles réutilisables dans une démarche de réduction des déchets et de santé environnementale.

Chaque année, l'exposition « Sang pour sang » du Centre Hubertine Auclert est ainsi présentée au collège Jean-Macé, et accompagnée de sensibilisations.

En 2024, un nouveau projet a été travaillé avec l'association « Règles élémentaires », pour former les professionnel.les, notamment intervenant auprès des adolescent.e.s, à la prise en compte de la précarité menstruelle et à la mise en place d'actions spécifiques. La formation est prévue en janvier 2025.

Synthèse 2024

- Les collectes de protections périodiques se sont poursuives en 2024.
- Un projet de formation de professionnel.le.s de différentes institutions du territoire a été préparé et sera déployé en janvier 2025.

➲ Sensibiliser au dépistage du cancer du sein en participant à la campagne « Octobre Rose »

Depuis plusieurs années, la Ville de Fontenay-sous-Bois mène au mois d'octobre des actions de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, dans le cadre de la campagne nationale « Octobre Rose », pour encourager la participation des Fontenaysiennes au dépistage organisé du cancer du sein.

Les centres municipaux de santé et les associations partenaires, la Maison de la Prévention-Point écoute Jeunes, l'antenne départementale du Val-de-Marne du Centre Régional de Coordination de Dépistages des Cancers d'Ile-de-France (ex-ADOC 94) et la Ligue contre le cancer sont particulièrement mobilisés pour augmenter le nombre de dépistages.
En 2023, plusieurs rencontres ont été organisées par la Maison de la Prévention : deux cafés éphémères devant des écoles ainsi qu'un atelier de sensibilisation à l'Espace Insertion. Les Centres Municipaux de Santé ont participé à un après-midi de prévention organisé par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) à cette occasion.
En 2024, deux cafés éphémères ont été organisés devant l'école Romain-Rolland et l'école Paul-Langevin pour parler de la prévention et du dépistage du cancer du sein, des échanges ont été organisés à l'espace

InterG sur la prévention et le dépistage. Un atelier textile et libre parole ainsi qu'une formation à l'auto-examen des seins et information avec la Ligue contre le cancer 94 ont été organisés à la Médiathèque. Une sensibilisation à l'auto-examen a également été organisée au marché Moreau-David. Une campagne de prévention a été mise en place à l'espace Gérard-Philipe ainsi qu'une représentation du spectacle (Im)patiente. Plusieurs activités sportives et stands d'information ont été organisés sur le marché de Verdun.

Synthèse 2024

- Plusieurs initiatives ont été organisés pour aller à la rencontre du public à l'occasion d'Octobre rose, comme des cafés éphémères dans des lieux publics ou des ateliers de sensibilisation.

Soutenir l'offre de soins en gynécologie et permettre l'accès à l'IVG dans les Centres Municipaux de Santé

Les Centres Municipaux de Santé ont développé depuis plusieurs années leur offre de soins en gynécologie, face au constat de l'accroissement des demandes de consultations en gynécologie, alors même que cette spécialité fait défaut sur le territoire fontenaysien, et qu'il n'existe aucune offre en libéral en secteur 1. En 2024, quatre praticiennes effectuent des consultations de gynécologie sur les deux CMS.

En outre, depuis 2023, une plaquette permet de mieux faire connaître cette offre de soins. Cette plaquette recense les lieux ressources pour accéder à la santé gynécologique ou pouvoir accéder à une IVG. En effet, les praticiennes des CMS peuvent pratiquer des IVG médicamenteuses et cette offre de soins reste peu connue.
Elle intègre également un calendrier des âges-clés auxquels les femmes sont invitées à consulter en gynécologie pour des vaccinations ou dépistage.

Synthèse 2024

- Des consultations de gynécologie sont proposées par les Centres Municipaux de Santé qui pratiquent également des IVG.
- La question des violences sexistes et sexuelles est prise en compte par les praticiennes qui dépistent les violences lors des consultations de gynécologie et orientent les victimes pour une prise en charge spécialisée.

Poursuivre le projet « Mieux vivre ce corps qui change »

Depuis 2011, le service Prévention Santé Enfant mène un programme en direction des classes de CM2, intitulé « Mieux vivre ce corps qui change ». Il vise à apporter aux élèves une meilleure compréhension des différences physiologiques et les modifications à la puberté et de favoriser le respect entre filles et garçons par l'échange et la concertation. La création de ce dispositif a découlé initialement du constat d'une apparition de plus en plus précoce des modifications corporelles des préadolescent.es liées à la puberté, renforcé par l'exposition de plus en plus précoce des préadolescent.es à des contenus sexualisés inadaptés. Face à ces problématiques et à l'orée de l'adolescence, période de bouleversements physiques et psychiques, les relations entre filles et garçons se complexifient et des violences physiques ou verbales peuvent apparaître.

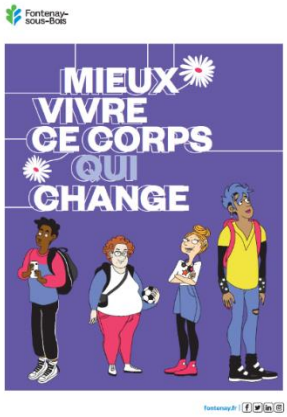

Dans ce contexte, « Mieux vivre ce corps qui change » est un outil mis à disposition aux classes de CM2 identifiées en lien avec l'Education Nationale, afin d'aborder dans le cadre d'un parcours dédié, pendant plusieurs séances, les questions de puberté et leurs manifestations corporelles pour les filles comme pour les garçons.

Après une interruption pendant la période Covid, le projet a été retravaillé et relancé en 2023, en collaboration avec le service Droits des femmes-Egalité.

Durant les séances, les thématiques suivantes sont abordées :

- ✓ La puberté et les bouleversements physiques et psychiques qu'elle entraîne (les modifications corporelles, les différences morphologiques…)
- ✓ Les enjeux de respect mutuel, d'égalité entre les filles et les garçons
- ✓ Le consentement, la notion d'intimité, la prévention des violences sexuelles faites aux enfants (à travers des supports adaptés)
- ✓ Le harcèlement, la lutte contre l'homophobie

Il s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la vie affective et sexuelle, en complémentarité des enseignements scientifiques abordés par les enseignant.es.

Un livret ludique et pédagogique est distribué en fin de parcours, et une malle de ressources a été élaborée par la Médiathèque.

Sur l'année scolaire 2023/2024, 6 classes ont bénéficié de cette animation au sein de deux établissements scolaires. 80 enfants ont participé à cette animation à travers 8 séances.

Synthèse 2024

- Le projet "Mieux vivre ce corps qui change" a été retravaillé et relancé en 2023.
- Il vise à permettre aux préadolescent.es de comprendre les changements de leur corps à la puberté, de prévenir les violences et le harcèlement, d'améliorer les relations entre les filles et les gaçons en affirmant des valeurs d'égalité, de respect et de consentement.
- Six classes de CM2, de deux écoles de la ville en ont bénéficié, soit au total 80 élèves.

PARTIE II : Egalité professionnelle dans la collectivité

L'adoption d'un Plan Pluriannuel d'actions pour l'égalité professionnelle a été rendue obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitant.es par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, précisée par le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020. Le Plan d'actions pluriannuel d'égalité professionnelle 2021-2023 de la Ville de Fontenay-sous-Bois a été élaboré par la Direction des Ressources Humaines et adopté en comité technique le 23 novembre 2020.

Il se compose de 5 axes :

- ✓ AXE 1 : Déployer une campagne de communication et de sensibilisation auprès des agent.e.s de la collectivité
- ✓ AXE 2 : Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- ✓ AXE 3 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- ✓ AXE 4 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- ✓ AXE 5 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail

Depuis l'adoption du Plan, différentes actions ont été mises en œuvre pour réaffirmer l'engagement de la collectivité en faveur de l'égalité professionnelle, parmi lesquelles :

En matière de communication et de sensibilisation : la sensibilisation des agent.e.s au cyber-sexisme (2024), la sensibilisation des agent.es nouvellement arrivé.es dans la collectivité (2023), la mise en œuvre d'actions en direction des agent.e.s à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des femmes, notamment la réalisation d'une exposition pour valoriser des parcours d'agentes (2022), la poursuite de l'utilisation de l'écriture inclusive dans les organigrammes et les fiches de poste, afin permettre aux femmes comme aux hommes de se projeter dans les différents métiers de la collectivité, ou encore la communication sur les enjeux de l'égalité professionnelle via les outils de communication interne (Communoscope…)

En matière de lutte contre les écarts de rémunération : le maintien du régime indemnitaire pendant le congé maternité, l'allocation d'une enveloppe pour aller vers une réduction progressive des écarts de régime indemnitaire entre filières, l'identification des critères de pénibilité dans les activités exercées par les femmes afin de les intégrer dans les modalités de compensation du régime indemnitaire, mais également la possibilité de mettre en place des aménagements du temps de travail pour limiter le recours au temps partiel.

En matière d'égalité d'accès aux cadres d'emplois, grades et emplois : la neutralité des offres d'emploi publiées en interne et en externe, la promotion de la mixité des métiers, notamment à travers la réalisation de capsules vidéos valorisant des agent.e.s exerçant des métiers où leur sexe est habituellement sous-représenté (2021), la poursuite de la mise en conformité des espaces dédiées aux femmes et aux hommes dans certains services (séparation des vestiaires, douches etc…).

En matière d'amélioration de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale : La mise en place de l'aménagement du temps de travail (2021), le déploiement du télétravail (2022), le maintien des autorisations d'absence pour garde d'enfants, qui peuvent être octroyés aux parents indifféremment de leur genre.

En matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail : la sensibilisation des agent.e.s aux violences sexistes et sexuelles (2024), le déploiement d'une cellule de signalement des violences sexistes et sexuelles au travail (2021), l'organisation de sept sessions de formations obligatoires en direction des encadrant.es (2021 et 2023), le déploiement d'une campagne de communication en direction de l'ensemble des agent.es : affichage dans les services et diffusion d'un support dans le cadre des entretiens professionnels (2021), la structuration d'une procédure de traitement pour faire cesser les violences sexistes et sexuelles signalées et sanctionner les auteurs des violences (2021), l'intégration de ces enjeux aux journées d'accueil des nouveaux arrivant.es pour sensibiliser chaque nouvel.le agent.e (2023).

Parallèlement, la ville élabore chaque année un bilan d'égalité professionnelle, présenté dans les pages ci-après

Bilan annuel égalité professionnelle 2024

Document établi par le service de suivi de gestion RH – Direction des Ressources Humaines

La fonction publique territoriale est particulièrement féminisée, les agent.es publics.ques sont représenté.es par 61% de femmes* (secteur privé : environ 44 %). Ce document présente des données comparatives entre les femmes et les hommes intégrés aux effectifs de la Ville de Fontenay-sous-Bois pour l'année 2024.

1. Le profil général des agent.es sur postes permanents (titulaires et contractuel.les)

Une représentation des femmes plus élevée que les hommes au sein de l'effectif de la ville au 31/12/2024 : **60,58 % des effectifs permanents sont des femmes (en 2023 = 60,40 %)**

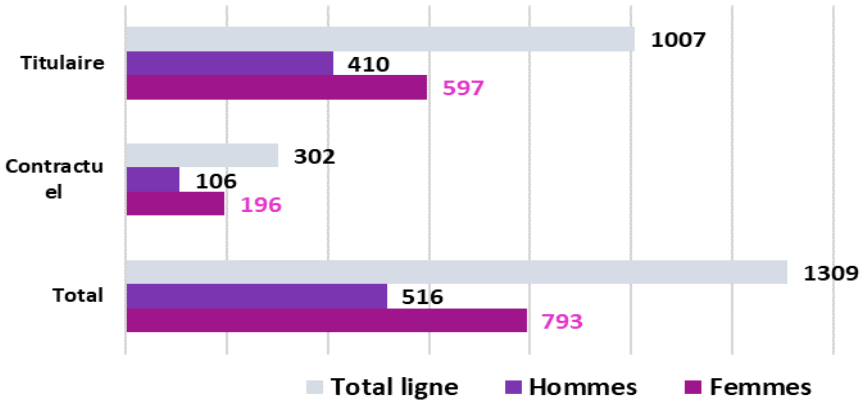

Les femmes représentent 59,28 % de l'effectif des titulaires et 64,90 % de celui des contractuels.
6 agent.es sur emploi fonctionnel : 4 femmes et 2 hommes.

➲ ***<u>Une pyramide des âges proche de la moyenne nationale</u>***

Dans le dernier rapport de l'état de la fonction publique, la DGAFP pointe le vieillissement toujours plus important des agents territoriaux en poste. Ils seraient 49 % à être âgés de 50 ans ou plus, la moyenne d'âge est de 46 ans*. L'âge moyen de l'ensemble des agents permanents de la Collectivité est de 47,52 ans : celui des femmes 47,89 ans et pour les hommes 46,96 ans.

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	E. hors cat.	Total
Femmes	123	165	473	32	793
Hommes	51	92	369	4	516
Total	**174**	**257**	**842**	**37**	**1309**

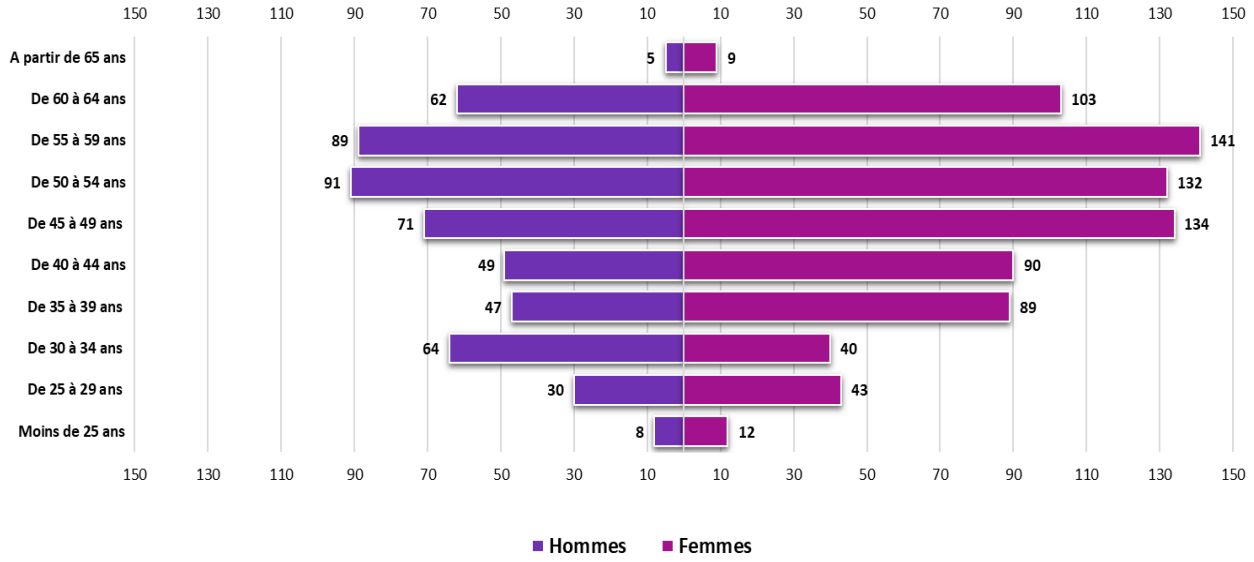

** Données au 31/12/2023 – la Gazette des communes*

➲ ***Une répartition déséquilibrée des femmes et des hommes au sein des différentes catégories***

** Emplois hors Catégorie : Assistantes maternelles, Médecins…*

Il n'y a pas d'homogénéité, les femmes sont plus nombreuses que les hommes au sein de toutes les catégories. Elles représentent :

- ✓ 70,69 % des agent.es de catégorie A
- ✓ 64,20 % des agent.es de catégorie B
- ✓ 56,18 % des agent.es de catégorie C
- ✓ 86,48 % des emplois hors catégorie

Au vu de la répartition par catégorie hiérarchique et par sexe, les femmes ne sont pas, à la Ville de Fontenay-sous-Bois, confrontées aux limites d'accès aux postes d'encadrement.

➲ ***Une répartition par filière encore très genrée***

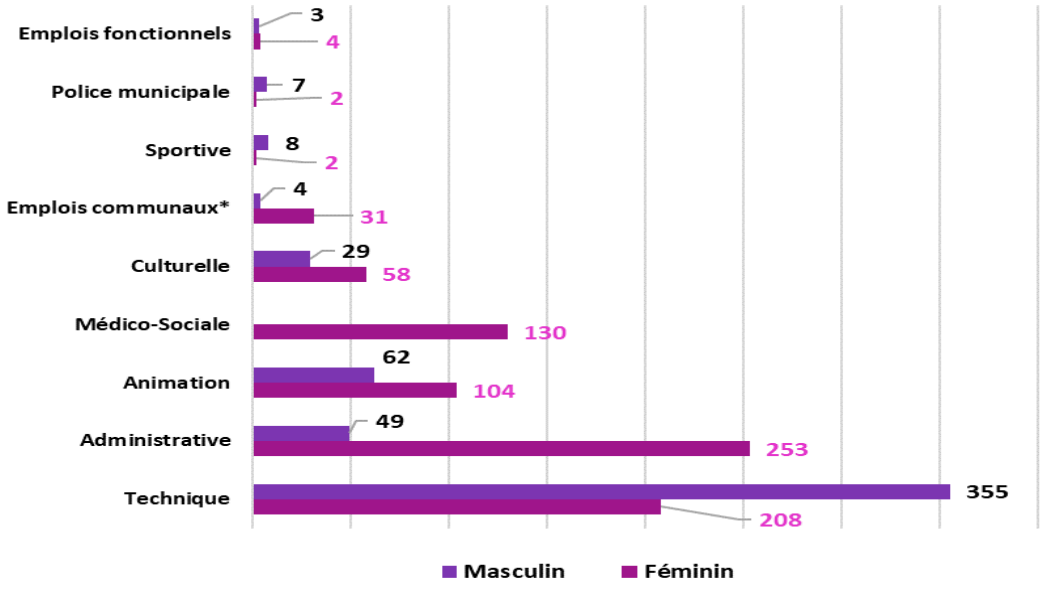

**Emplois communaux : Assistantes maternelles, Médecins…*

- **Les filières globalement mixtes :**

  - Animation, Culture et emplois fonctionnels
  - Technique : cette filière est la plupart du temps dans les collectivités majoritairement représentée par des hommes avec un effectif à plus de 80%. A la ville de Fontenay-sous-Bois, les femmes représentent 37 % de celui-ci.

- **Les filières à faible mixité :**

Effectif majoritairement féminin :

- Médico-sociale : 100 % des effectifs
- Administrative : 83,77 % des effectifs
- Emplois communaux « hors catégorie » : 88,57 % des effectifs

Parmi ces emplois figurent le métier d'assistante maternelle qui est un métier sans mixité.

Effectif majoritairement masculin :

- Sportive : 80 % des effectifs
- Police Municipale : 2 agent.es féminins au sein de la PM (7 agent.es hommes)

Globalement, le nombre de grades au sein des filières féminisées est souvent moins élevé que dans les filières masculinisées, les perspectives de progression de carrière sont donc plus faibles.
Exemple de la filière technique : la catégorie C dispose de 5 grades (adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique 1ère classe, agent de maitrise et agent de maîtrise principal).
Exemple de la filière administrative : la catégorie C dispose de 3 grades (adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe).

➲ ***Répartition des effectifs par poste à responsabilités***

Poste	Femmes	Hommes	Total
Directeur.trice général.e des Services / adjoint.e	4	2	7
Directeur.trice adm. ou technique	11	8	19
Responsable de service	32	26	58
Responsable de secteur	29	33	62
Total	**76**	**69**	**146**

Les femmes sont majoritaires sur l'ensemble des postes à responsabilités sauf sur ceux de responsable de secteur.

2. Le temps de travail

Il convient de ne pas confondre les agent.es à temps non complet et les agent.es à temps partiel : le temps partiel est choisi par l'agent.e, alors que le temps non complet est imposé par l'employeur, en fonction des besoins d'organisation du service public

Le graphique ci-dessous représente la répartition genrée des emplois à temps partiel et à temps non complet.

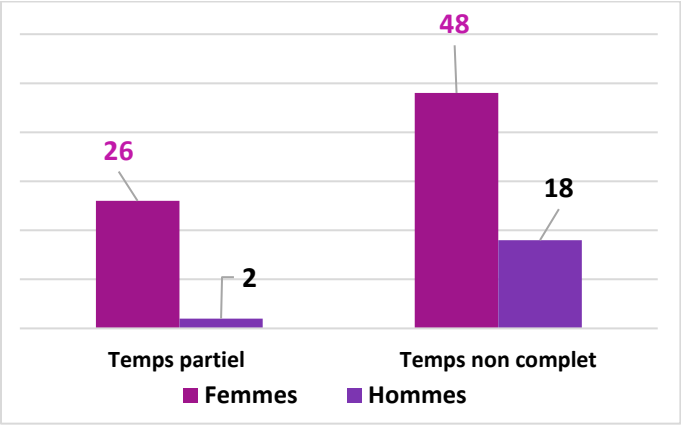

Il ressort d'une étude de la DGAFP de 2023[1] que 18% des agent.es travaillent à temps partiel dans la fonction publique. A Fontenay-sous-Bois, le pourcentage est bien en-deçà : 2,14 % de l'effectif permanent.
Parmi l'ensemble des agentes sur emplois permanents (793), 3,28 % sont à temps partiel et 6,05 % à temps non complet. Chez les hommes, le temps partiel représente 0,38 % et le temps non complet 3,49 %.
Le temps partiel à 80% est le plus prisé.

3. Avancements et promotions

➲ ***Les avancements de grade***

110 agent.es ont bénéficié d'un avancement de grade en 2024 (106 en 2023), la répartition :

- 64 femmes
- 46 hommes

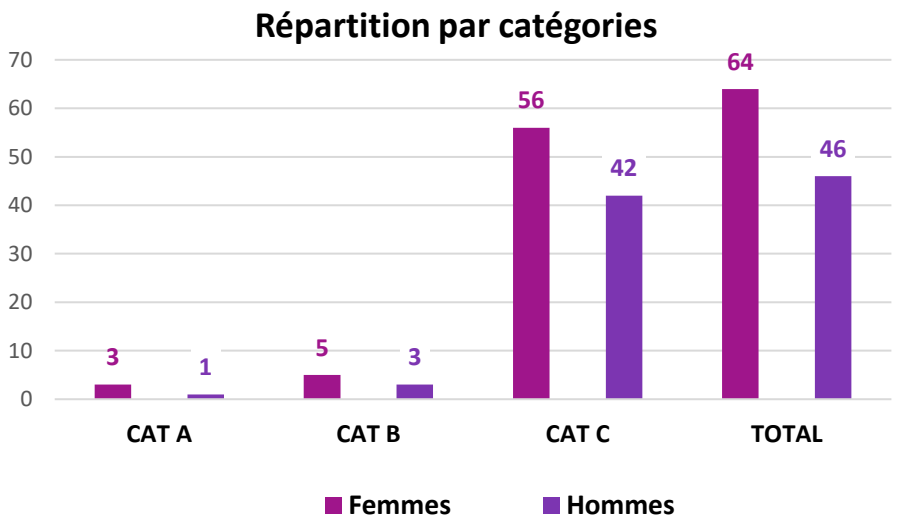

➲ ***Les promotions internes***

5 agent.es ont obtenu une promotion interne en 2024 : 3 femmes / 2 hommes

➲ ***Les concours***

- 13 agent.es lauréat.es d'un concours ont pu bénéficier d'une nomination « stagiaire » sur leurs nouveaux grades dont : 8 femmes / 5 hommes

4. Les absences

➲ ***Le nombre moyen de jours d'absence***

Les absences qui n'entraînent pas l'absentéisme sont dites absences prévues ou programmées :

- les congés, qu'ils soient parentaux (maternité ou paternité) ou encore de simples congés payés ordinaires ;
- les absences pour formation

Les absences entraînant l'absentéisme quant à elles, sont les absences qui n'ont pas pu être prévues à l'avance :

- les congés pour motifs familiaux (enfants malades ou événements familiaux) ;
- les arrêts maladies (de courte et de longue durée) ;
- les accidents de travail et de trajets ;
- les maladies dîtes professionnelles ;
- les absences injustifiées

L'absentéisme pour motif médical sur postes permanents en 2024 est de 29,77 jours par agent :

- Pour les femmes : 32,13 jours
- Pour les hommes : 26,16 jours

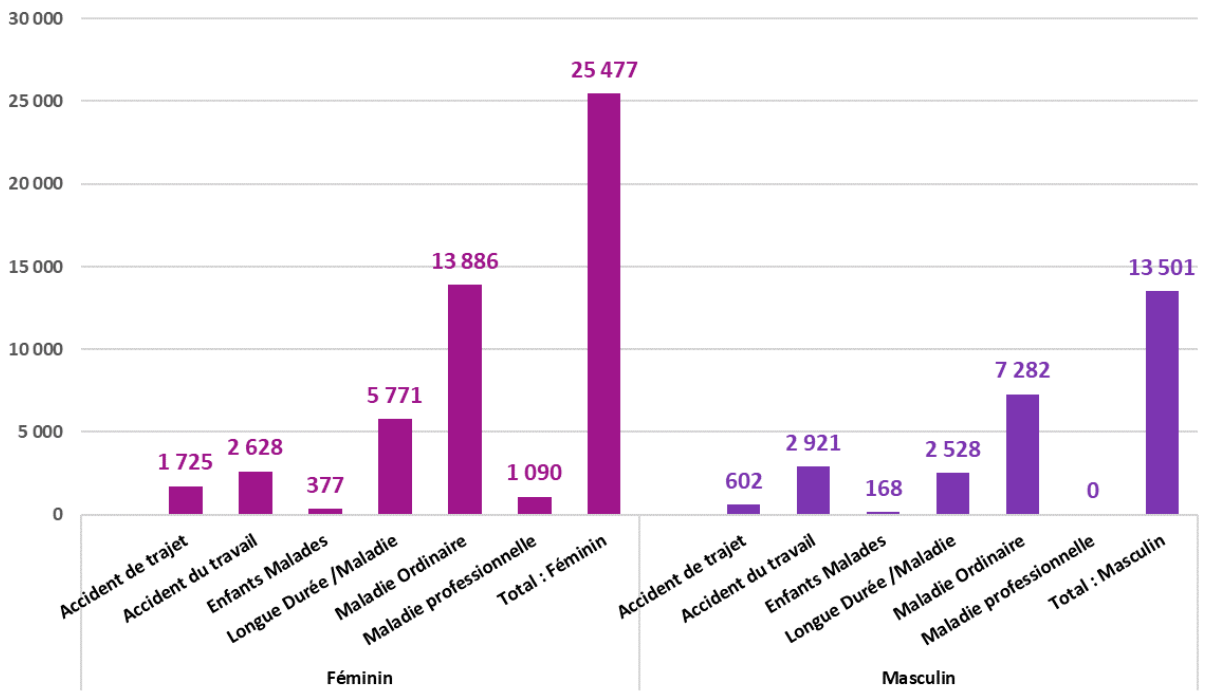

➲ ***Les congés parentaux - maternité – paternité***

Ces congés se répartissent ainsi en 2024 :

- Congés maternité : 11 femmes
- Congés paternité : 5 hommes
- Congés parentaux : 10 femmes

Au niveau national le congé parental est pris par des femmes à 97 % dans la FPT, dans la collectivité il est à 100 %.

5. Les rémunérations des agent.es permanent.es

➲ ***Brut mensuel***

Selon l'INSEE le salaire brut moyen mensuel s'élève à 2 633 euros dans la fonction publique territoriale en 2022**.** A la collectivité de Fontenay-sous-Bois, il s'élève à 2 888 € (agent.es à 100% et sur emplois permanents rémunérés sur 12 mois).

Salaire brut mensuel par catégorie :

SALAIRE BRUT	Femmes	Hommes
CAT. A	4 083 €	4 410 €
CAT. B	3 002 €	3 142 €
CAT.C	2 551 €	2 713 €

Si l'égalité salariale existe dans la loi depuis 1983, les différences de salaire entre les femmes et les hommes sont toujours effectives et sont renforcées par le fait que les filières « féminisées », telles que celles de la petite enfance ou du médico-social, ne bénéficient pas encore de grilles de rémunérations avantageuses.

➲ ***Revenus complémentaires***

Pour compléter la rémunération de base, les fonctionnaires disposent d'un ensemble de revenus complémentaires qui échappent à la grille de calcul commune et permettent d'augmenter et d'individualiser la rémunération

➢ ***Le régime indemnitaire : une part importante du traitement des fonctionnaires***

Par l'adoption du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), les écarts de rémunérations tendraient à diminuer :

- ✓ Car le régime indemnitaire de la filière administrative, jusqu'ici peu favorable et majoritairement occupée par des femmes, a été supprimé au profit du RIFSEEP ;
- ✓ Car de nombreuses femmes sont positionnées sur des postes à fort taux d'encadrement et de technicité ;

Le régime indemnitaire (RI) représente 16,58 % de la rémunération brut des agent.es permanent.es rémunéré.es sur l'année 2024. La part du RI chez les femmes est légèrement plus importante que chez les hommes du fait qu'elles occupent entre autres plus de postes à responsabilité.

Catégories	Femmes	Hommes
A	23,50%	23,66%
B	19,08%	19,95%
C	13,33%	13,97%
TOTAL	**16,73%**	**16,36%**

➢ ***Les heures supplémentaires / astreintes***

Ces deux éléments représentent 2,31 % de la masse salariale brut des agent.es permanent.es sur l'année 2023. Les HS et les astreintes sont réparties ainsi :

Astreintes		Heures Supplémentaires	
Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
5,85%	94,15%	31,64%	68,36%

Constat : les salaires des hommes sont nécessairement plus élevés au vu de ces éléments, tous les agent.es n'en bénéficient pas (selon leurs missions et fonctions) mais permet de rehausser globalement la moyenne des revenus surtout pour les agent.es de catégorie C.

En conclusion :

Le panorama de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Ville de Fontenay-sous-Bois laisse apparaître une situation nuancée :

- ➲ Les femmes sont plus représentées que les hommes au sein de l'effectif de la ville.
- ➲ Une surreprésentation marquée dans la répartition des effectifs en fonction des filières d'emplois et des catégories.
- ➲ Le coût du régime indemnitaire est réparti de façon équilibrée entre les femmes et les hommes.
- ➲ Plus de femmes que d'hommes sur des postes à responsabilité mais avec une rémunération en moyenne plus basse.

PARTIE III : Diagnostic territorial démographique sexué

Des données démographiques sexuées, issues des données INSEE intéressant la population communale sont synthétisées dans cette dernière partie du rapport afin de permettre une **analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes dans la commune**.

Ces données statistiques permettent notamment de documenter les inégalités socio-économiques entre les femmes et les hommes. Il est à noter que, d'une manière générale, ces inégalités entre les femmes et les hommes structurent l'ensemble de la société et ne sont pas spécifiques à un territoire donné, même si des disparités entre territoires peuvent être pertinentes à documenter. Ainsi, des comparaisons peuvent être établies entre la commune et l'ensemble du Territoire Paris Est Marne et Bois (T10), en fonction de la disponibilité des données.

Ces données sont examinées ici à travers **cinq grands domaines**,

- La structure de la population
- Les niveaux de qualification
- L'activité, l'emploi et les inégalités salariales
- Le risque de pauvreté
- La parentalité : monoparentalité et parentalité précoce

Il s'agit de données produites par l'INSEE, au titre du recensement 2021 (dernières données disponibles).

Structure de la population

Selon le dernier recensement Insee (2021), la commune de Fontenay-sous-Bois compte 51 812 habitant.es : 26 723 femmes (soit **51,6%**) et 25 089 hommes (soit **48,4%**).

✓ **Population par sexe et âge**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2021

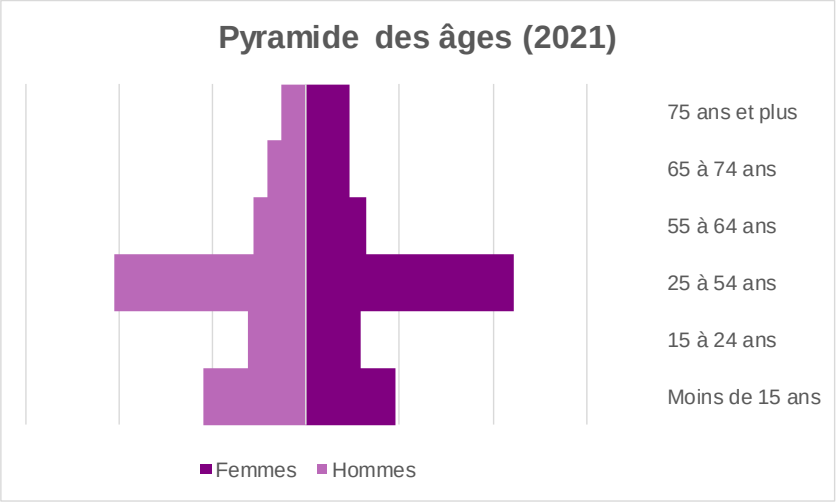

Les hommes sont sur-représentés parmi les moins de 15 ans (3 points d'écart). Les femmes sont quant à elles sur-représentées sur la tranche d'âge 75 ans et plus (3,4 points d'écart). Pour la tranche d'âge 65-74 ans, la part d'hommes et de femmes est proche (8,4% de la classe d'âge pour la population masculine et 8,6% pour la population féminine).

Niveaux de qualification

✓ Les niveaux de formation

A Fontenay, en 2021, la part d'habitant.es avec un haut niveau de formation est plus élevée chez les femmes que chez les hommes : **50,4**% des femmes de 15 ans et plus non scolarisées ont un haut niveau de formation (bac +2 et plus) contre **47,6%** des hommes.

La part d'habitant.es avec un bas niveau de formation est moins élévée chez les femmes que chez les hommes : **21,2%** de la population féminine de 15 ans et plus non scolarisée a un bas niveau de formation (aucun diplôme, cep, bepc, brevet des collèges) contre **21,6%** des hommes.

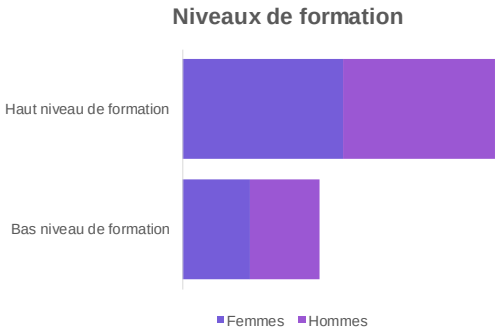

✓ Répartition par diplôme de la population

La répartition par diplôme de la population fontenaysienne, selon le sexe, en 2021 est la suivante :

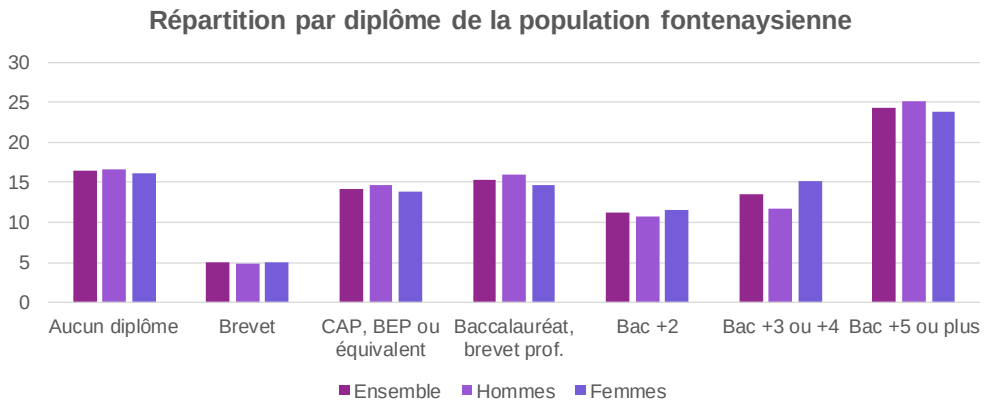

En 2021, à Fontenay-sous-Bois, les femmes sont plus nombreuses à avoir pour diplôme le plus élévé un diplôme de niveau Bac + 3 ou Bac + 4 : **15,1%** des femmes contre **11,7%** des hommes. Les hommes, quant à eux, sont plus nombreux à avoir pour diplôme le plus élévé un diplôme équivalent ou supérieur à Bac + 5 : **25,1%** des hommes contre **23,8%** des femmes. Cela correspond aux tendances nationales (sur-représentation des femmes dans les niveaux Bac + 3 ou 4, mais sous-représentation au niveau Bac + 5 ou plus).

Activité et emploi

Selon les données INSEE 2021 pour la ville de Fontenay-sous-Bois, 78,5% de la population fontenaysienne est active avec un taux d'emploi de 69,8% (en légère hausse par rapport à N-1).

✓ Taux d'activité de la population :

Le taux d'activité correspond au pourcentage de personnes d'une tranche d'âge en emploi ou à la recherche d'un emploi.

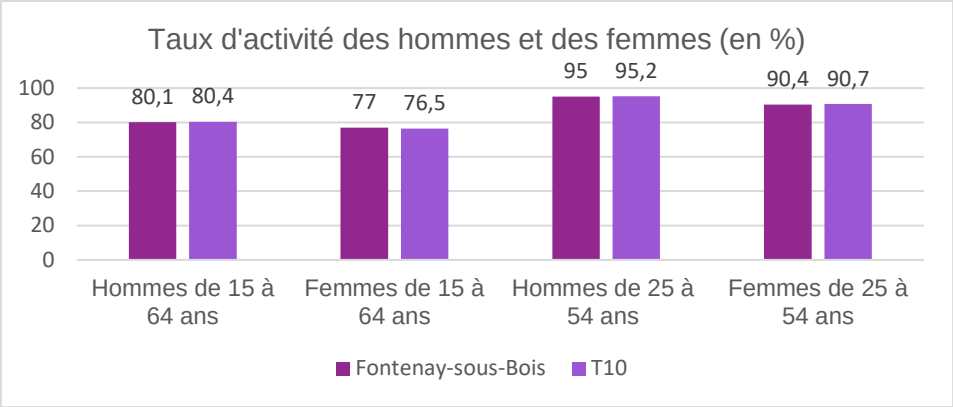

Source : données INSEE 2021

Quelle que soit la tranche d'âge regardée, le taux d'activité des hommes est stable à Fontenay-sous-Bois, tandis que celui des femmes est en légère hausse par rapport à l'année N-1. Quelle que soit la tranche d'âge regardée, le taux d'activité des femmes reste inférieur à celui des hommes, à Fontenay, comme dans l'ensemble du territoire Paris-Est Marne et Bois.

- ✓ **Activité selon le sexe** :

0,3% des hommes sont au foyer à Fontenay-sous-Bois, contre **3,6%** des femmes. Ces données évoluent très légèrement vers une réduction de l'écart, par rapport à l'édition N-1 où 0,2% des hommes et 3,8% des femmes étaient au foyer.
Le taux d'emploi de la population féminine de 15 ans ou plus à Fontenay-sous-Bois s'élève à **68,8%** en 2021 et celui-ci s'élève à **70,9%** pour les hommes fontenaysiens (67,6% pour le T10).
.

- ✓ **Les cadres en emploi selon le sexe** :

Tranche d'âge	Hommes cadres actifs occupés	Femmes cadres actives occupées
15-24 ans	71	82
25-39 ans	1 477	1 436
40-59 ans	2 350	2 066
60 ans et plus	334	242

La part de cadres en emploi se répartit différemment entre les femmes et les hommes selon les âges. Cela est notamment marqué dans les tranches extrêmes : chez les femmes de 15 à 24 ans, les femmes représentent **12,2%** des actives contre **9,5%** chez les hommes. Pour les plus de 60 ans, à l'inverse, les femmes cadres représentent **25,4%** des actives, contre **37,5%** pour les hommes.

- ✓ **Population salariée selon le sexe :**

En 2021, **9 910** hommes fontenaysiens étaient salariés étaient salariés, contre **10 905** femmes fontenaysiennes **:** le nombre d'hommes et le nombre de femmes est en hausse par rapport à l'année N-1.

La population salariée en emploi stable selon le sexe
En 2021, contrairement à l'année précédente, les hommes sont moins nombreux à être en emploi stable (emploi à temps complet et sans limitation de durée : CDI, fonction publique). Ils représentent **72,3%** des salariés contre **77,7%** pour les femmes.

- ✓ **Précarité de l'emploi et temps partiel selon le sexe :**

A Fontenay, en 2021, parmi les salarié.es, la part des femmes en emploi précaire est légèrement supérieure à celle des hommes (sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprenti.e.s et les stagiaires rémunéré.e.s).
Les femmes sont sur-représentées dans les emplois à temps partiel, à Fontenay comme au niveau du T10 et globalement en France.

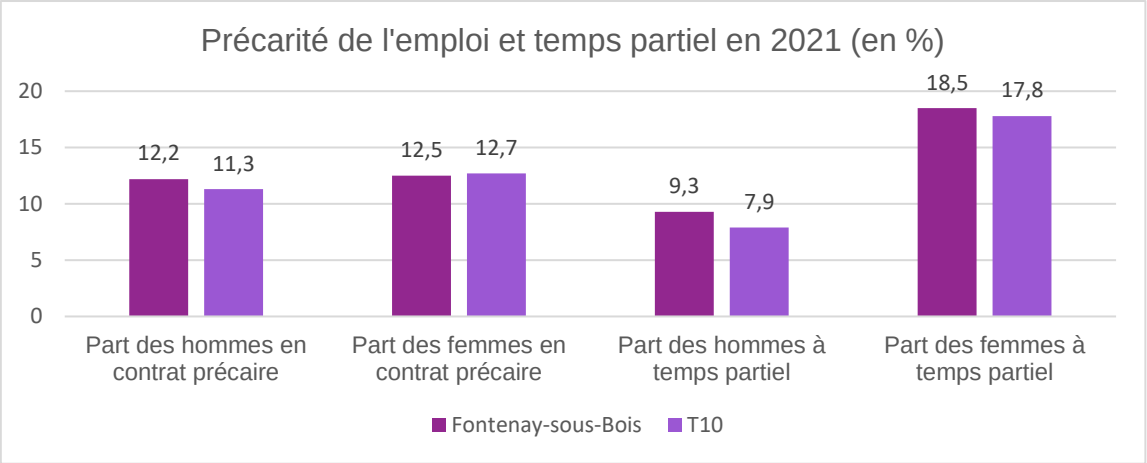

Données INSEE 2021

✓ Ecarts de salaire selon le sexe :

Dans toutes les catégories socio-professionnelles, le salaire net horaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. Cet écart est particulièrement marqué pour les cadres, avec un salaire net horaire moyen inférieur de 19% pour les femmes.

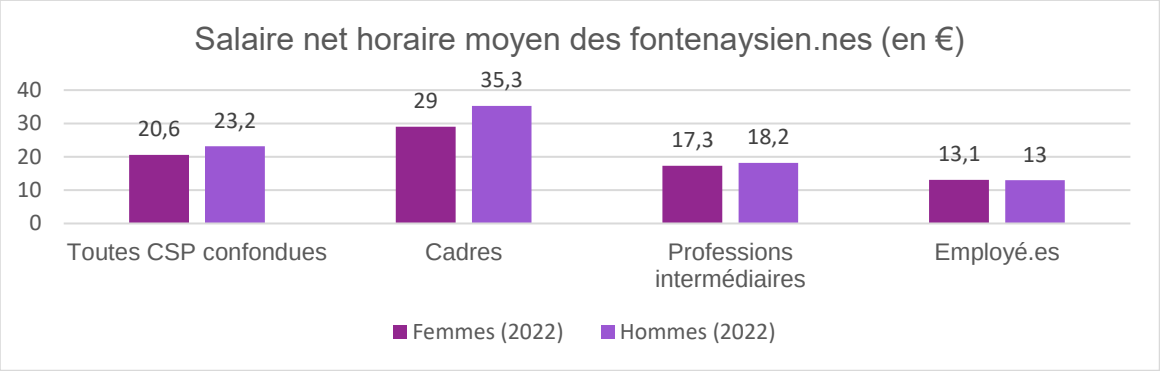

Source : DADS (déclaration annuelle des données sociales) exploitée par l'INSEE

Ecart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon l'âge en 2021

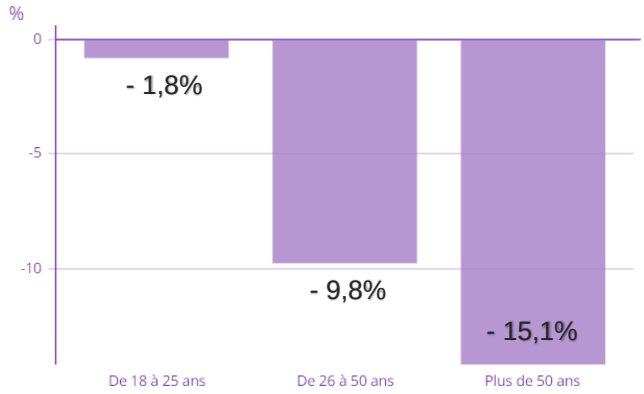

Par rapport à l'année précédente, l'écart de salaire chez les 18-25 est en hausse, puisqu'il passe de 0,8% à **1,8%.**

C'est chez les plus de 50 ans que l'écart de salaire reste le plus marqué, et augmente de 0,9 points en un an.

✓ Taux de féminisation des emplois selon le sexe

A Fontenay, en 2021, le taux de féminisation des emplois par domaine s'établit de la manière suivante :

	Salarié.es	Non salarié.es
Agriculture	100	53,1
Industrie	36,7	35,7
Construction	14,4	2,3
Commerce, transports, services divers	46,3	33,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	67,2	64,9

Risque de pauvreté

✓ Le risque de pauvreté selon le sexe

En 2021, le taux de pauvreté à 60% correspond à un revenu disponible de 1 158 euros par mois pour une personne seule. 14,4% de la population française vit sous le seuil de pauvreté à 60% et 15% de la population fontenaysienne.

Taux de pauvreté à 60% selon la composition du ménage	Fontenay-sous-Bois	Paris Est Marne et Bois
Famille monoparentale	23	19,3
Femme vivant seule	15	N.D.*
Homme vivant seul	19	N.D.*

* données non disponibles pour cet échelon géographique

Le risque de pauvreté diffère selon le sexe et la composition familiale : ainsi, à Fontenay, **23%** des personnes vivant en famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté (stable par rapport à l'année N-1).

Les hommes vivant seuls sont davantage concernés par le risque de pauvreté que les femmes vivant seules, un chiffre à mettre en regard au taux de pauvreté supérieur des familles monoparentales, représentées à 8365 % par des femmes.
Le taux de pauvreté est supérieur chez les familles monoparentales fontenaysiennes que sur l'ensemble des familles monoparentales résident dans le T10.

Parentalité

✓ Structures familiales et monoparentalité

Indicateurs 2020	FSB	T10
Part des familles monoparentales	21,7%	26,3%
Part des hommes monoparents	16,1%	18,2%
Part des femmes monoparents	83,9%	81,8%

A Fontenay, les femmes représentent **83,9%** des monoparents parmi l'ensemble des monoparents.

✓ Parentalité précoce

29,2% des femmes de 18-24 ans ayant au moins un enfant à charge sont adultes d'une famille monoparentale. **4 %** des femmes de 18-24 ans ont au moins un enfant à charge. Le nombre moyen d'enfants par jeune femme est de 1,1.

- Les hommes, quant à eux, sont plus nombreux à se rendre au travail en deux-roues motorisé (**6,4%** des hommes contre **1%** des femmes).
- Ils sont également plus nombreux à se rendre au travail en vélo (y compris à assistance électrique).